

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, SC Diag ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 451200466

PROPRIETAIRE

Nom : **Succession de M. LACMARI André**
Adresse : 216 rue de la Selle
Ville : 45200 AMILLY

MISSION

Adresse : **216 rue de la Selle**
Ville : **45200 AMILLY**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. Ripoche Damien**
Adresse : 99 bd de la Reine
Ville : 78000 VERSAILLES

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 3	Lot : -
Cadastre : 000AB124 / 604	Bâtiment : -	Lot secondaire : -
Porte : -	Date de visite : 04/10/2024	Escalier : -
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : COSTERG Stephan	Étage : RDC

DIAGNOSTICS

-  Diagnostic plomb
-  Diagnostic gaz
-  Diagnostic électrique
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  Audit énergétique réglementaire
-  État des Risques et Pollutions (ERP)



Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200466
DDT : 1 sur 129



Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), COSTERG Stephan, agissant à la demande de Succession de M. LACMARI André, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 04/10/2024

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 04/10/2024

Cachet:



Signature :



Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200466
DDT : 2 sur 129



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

a Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse de certains matériaux ou produits (voir rapport)

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur dans :

- Extérieurs (Plaques (EP)) : Toiture combles 01 et 02.
- Extérieurs (Accessoires de couverture (EP)) : Rives de toiture coté Nord/Ouest.
- Extérieurs (Plaques (EP)) : Plaques raccord entre toiture et haut de murs derrière les caches moineaux.
- Combles 02 (Conduits (EP)) : Conduit fumée dans comble proche mur Nord/Est
- Extérieurs (Plaques (EP)) : Toiture combles 03
- Extérieurs (Plaques (EP)) : Toiture Chaufferie.
- Extérieurs (Plaques (EP)) : Posées au sol dans le jardin.
- Extérieurs (Plaques (EP)) : Posées sur un récupérateur d'eau au niveau de l'appentis 02.
- Extérieurs (Conduit d'eaux pluviales fibres-ciment (EP)) : Au sol proche porte entrée atelier 01.
- Extérieurs (Plaques (EP)) : Toiture atelier 01 et 02
- Extérieurs (Plaques (EP)) : Posées sur un récupérateur d'eau à l'arrière de l'atelier 02.
- Extérieurs (Conduits de fumée en fibres-ciment (EP)) : Toiture atelier 01 et 02 versant Sud/Est.

En complément du programme de repérage réglementaire, il a été repéré des matériaux ou produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur dans :

Extérieurs (Bac récupérateur d'eau en fibre-ciment) : A droite de la porte d'entrée de l'atelier 01.

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :

Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
-------	-------	-------

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200466
DDT : 3 sur 129

01	Combles 01	Accès impossible / Accès condamné
01	Combles 03	Accès impossible / Pas d'accès
RDC	Chaufferie	Absence de clé

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
RDC	Séjour	Présence d'un coffrage dans un angle du séjour impossible de voir derrière sans le destruction.
RDC	Extérieurs	Extérieur sont envahie par la végétation,

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé au propriétaire que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des deux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Diagnostic plomb

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements DEGRADES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 3 : en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Tableau des éléments contenant du PLOMB en ÉTAT D'USAGE

RDC	Cuisine	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
-----	---------	--

Tableau des éléments contenant du PLOMB ÉTAT DÉGRADÉ

RDC	Cuisine	Porte 2 : dormant intérieur (C), Fenêtre 2 : intérieure (A)
-----	---------	---

Diagnostic électrique

Diagnostic elec. n°1 - 451200466

- L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
- Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).

Diagnostic gaz

Diagnostic gaz n°1 - 451200466

L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1, A2, DGI

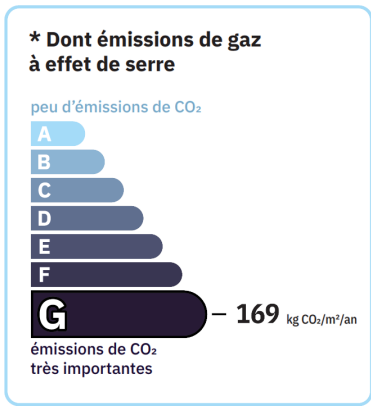
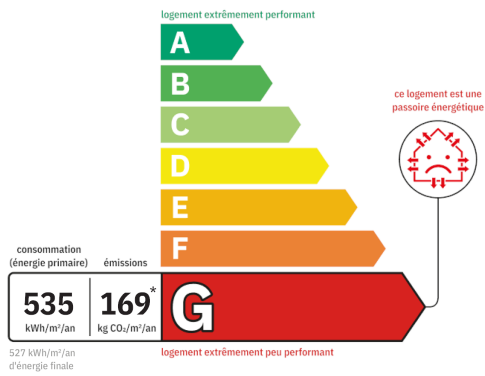
Diagnostic DPE

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200466
DDT : 4 sur 129



Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200466
DDT : 5 sur 129

Constat des Risques d'Exposition au **Plomb**

PARTIE PRIVATIVE - AVANT VENTE

Articles L 271-4 à -6 et R271-1 à -5 du code de la construction et de l'habitation, articles L1334-5, L1334-6, L1334-8 et 8-1, L1334-9 et -10, L1334-12, R1334-3 à -5, R1334-10 à -13 du code de la santé publique, Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

MISSION N° : 451200466 iND n° 01

PROPRIETAIRE

Nom : **Succession de M. LACMARI André**
Adresse : 216 rue de la Selle
Ville : 45200 AMILLY

MISSION

Adresse : **216 rue de la Selle**
Ville : **45200 AMILLY**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. Ripoché Damien**
Adresse : 99 bd de la Reine
Ville : 78000 VERSAILLES

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 3	Cadastre : 000AB124 / 604
Lot : -	Bâtiment : -	Porte : -
Lot secondaire : -	Date de visite : 04/10/2024	Date Rapport : 04/10/2024
Escalier : -	Référence client :	
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : COSTERG Stephan	Étage : RDC

Signature de l'opérateur :



CONCLUSIONS

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADEES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements DEGRADEES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 3 : en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
PLOMB : 1 sur 11
DDT : 6 sur 129

Résumé du tableau de mesures :

	Nombre d'unités de diagnostic :	Pourcentage d'unités de diagnostic :
Nombre total d'unités de diagnostic :	146	100%
Unités de diagnostic en classe 0 :	85	58.2 %
Unités de diagnostic en classe 1 :	0	0.0 %
Unités de diagnostic en classe 2 :	4	2.7 %
Unités de diagnostic en classe 3 :	2	1.4 %
Unités de diagnostic non mesuré :	54	37.0 %

Situations de risque de saturnisme infantile :

Au moins une pièce du local objet du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic en classe 3	NON
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic en classe 3	NON

Situations de dégradation du bâti mis en évidence :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en partie ou tout effondré	NON
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulure, de ruissellement ou d'écoulement sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	NON
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	NON

Le rapport n'a pas été envoyé à l'agence régionale de santé.

SC Diag - 29 Place Mirabeau 45210 LE BIGNON-MIRABEAU, atteste que le présent constat des risques d'exposition au plomb dans les locaux (annexes comprises) ci-avant référencés, réalisé avec un appareil portable à fluorescence X à source radioactive (délégation ASN sans durée de validité), a été rédigé conformément à la réglementation en vigueur, notamment à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP :

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Le CREP est réalisé en application des articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie. Durée de validité d'un CREP si présence de plomb :
 - pour un CREP Vente : 1 an
 - pour un CREP locatif : 6 ans
 En cas d'absence de revêtements contenant du plomb ou de présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures au seuil réglementaire il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat.

Liste détaillée des locaux visités :

Cuisine, Séjour, Chambre 01, Salle de douche, Dégagement, Toilettes, Chambre 02, Debarras, Descente cave, Cave

Liste détaillée des locaux non visités avec motif de l'absence de la visite :

Combles 01 : Accès impossible / Accès condamné

Combles 03 : Accès impossible / Pas d'accès

Chaufferie : Absence de clé

Nous n'avons pas pu examiner les peintures ainsi que l'état de dégradation du bâti situés derrière les meubles des pièces : Cuisine, Séjour, Chambre 01, Salle de douche, Dégagement, Chambre 02, Debarras, Cave, Atelier 02

Nous n'avons pas pu examiner les peintures ainsi que l'état de dégradation du bâti situés derrière les doublages des murs : Cuisine, Séjour, Chambre 01, Dégagement, Chambre 02, Debarras, Atelier 02

État d'occupation du bien :

Le local est-il habité lors de la visite : NON

Présence de mineurs de -6 ans : NON

Type d'appareil portable utilisé :

Les relevés de mesure du plomb ont été réalisés sur place par un appareil portable à fluorescence X, de marque Pb 200i Gco 7.27 permettant de déterminer la concentration surfacique en plomb supérieure ou égale à 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²) contenant du plomb. Caractéristiques de l'appareil : N° 8369 - Date de chargement de la source : 23/01/2023 - Nature du radionucléide : 57 Co - Activité à la date de chargement de la source: 185 Mbq

Constatations diverses :

Maison abandonnée.

Maison abandonnée.

Contrat d'assurance : Allianz : 62 490 415

Année de construction : 1947



1. NOM ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME AYANT PROCÉDÉ AU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

COSTERG Stephan membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCP - 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc - 33600 PESSAC**, numéro de certification : **748**
- Assurance : **Allianz : 62 490 415** - Date de validité : 31/12/2024
- SC Diag - 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU

2. DÉSIGNATION DU BIEN AYANT FAIT L'OBJET DU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

- Maison - Propriétaire : Succession de M. LACMARI André - 216 rue de la Selle 45200 AMILLY (annexes comprises)
- Le propriétaire a été informé qu'à titre exceptionnel des prélèvements pourront être réalisés au cours du constat.

3. DÉTAIL DE LA MISSION DE CONSTAT :

Le 04/10/2024 nous nous sommes rendus sur place afin de visiter l'ensemble des locaux, ci dessus désignés, selon la procédure détaillée ci-dessous :

- Visite exhaustive des locaux ou parties communes
- Réalisation d'un croquis sommaire.
- Etablissement de la liste détaillée des locaux ou parties communes visités et de ceux non visités.
- Observation de l'état de surface de chaque unité de diagnostic et établissement de la liste de ces unités dont la surface est dégradée et susceptibles de rendre du plomb accessible, et en complément la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb. Dans chaque local, des unités de diagnostics sont définies. Elles correspondent à des éléments à priori une même substrat et un même historique en matière de construction et de revêtement. Ainsi, chaque pan de mur, chaque fenêtre, chaque porte d'un local sont des unités de diagnostic à part entière. Lorsque, à l'évidence, il n'y a aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire (béton, pierre apparente, brique, carrelage, faïence ...). Il en va de même si les éléments ne peuvent avoir de revêtement susceptible de contenir du plomb (rénovation ou construction récente).
- Détermination des unités de diagnostic devant faire l'objet de mesure de concentration en plomb.
- Réalisation de ces mesures.
- Qualification de l'état de conservation du revêtement de chaque unité de diagnostic.
- Rédaction d'un rapport complet détaillé.

4. MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE :

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ...

4.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X :

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

4.2. Stratégie de mesurage :

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

4.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire :

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-031 « *Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* » sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
PLOMB : 3 sur 11
DDT : 8 sur 129



5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-après :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, les plinthes similaires d'un même local, chaque côté d'une porte ou d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures en fonction de la concentration en plomb et de l'état de conservation, comme ci-dessous :

Concentration en plomb	État de conservation	Classement
		0
>= seuil	Non dégradé ou non visible	1
	État d'usage	2
	Dégradé	3

Les unités n'ayant pas fait l'objet de mesure ne sont pas classées.

6. RAPPORT DU CONSTAT :

Le présent rapport a pour objet de donner l'ensemble des informations permettant d'établir le constat des risques d'exposition au plomb, conformément aux articles L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 et L. 1334-10 et L. 1334-13 du Code la Santé Publique et à l'arrêté du 19 aout 2011 relatif au CREP. .

Il récapitule sous forme de tableau, l'ensemble des unités de diagnostic ayant fait l'objet d'une mesure et les unités n'ayant pu faire l'objet d'une mesure avec motif de l'absence de mesure.

Il donne notamment leurs localisations, le substrat de l'unité de diagnostic (par examen visuel), le revêtement apparent, le résultat de la mesure, la nature de la dégradation et le classement correspondant.

Il mentionne également, en complément, la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb.

7. MESURES D'ÉTALONNAGES :

Mesure de début : 0.7 - Mesure de fin : 0.8

Etabli le 04/10/2024

Cachet:



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
PLOMB : 4 sur 11
DDT : 9 sur 129



Récapitulatif des mesures et informations nécessaires au constat de repérage Plomb



RDC - Cuisine										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
1 2		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
3	A	Porte 1 : intérieure	Métal	Peinture		10.10	POS	Etat d'usage (usure par friction)	2	
4	A	Porte 1 : extérieure	Métal	Peinture		13.30	POS	Etat d'usage (traces de chocs)	2	
5	A	Porte 1 : dormant intérieur	Métal	Peinture		17.60	POS	Etat d'usage (micro fissures)	2	
6	A	Porte 1 : dormant extérieur	Métal	Peinture		15.50	POS	Etat d'usage (traces de chocs)	2	
7	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		18.70	POS	Dégradé (fissures)	3	
8 9	A	Fenêtre 1 : intérieure	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
10 11	A	Fenêtre 1 : extérieure	Métal	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
12 13	A	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Métal	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
14 15	A	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
16	A	Fenêtre 2 : intérieure	Métal	Peinture		9.70	POS	Dégradé (fissures)	3	
17 18	A	Fenêtre 2 : extérieure	Métal	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
19 20	A	Fenêtre 2 : dormant intérieur	Métal	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
21 22	A	Fenêtre 2 : dormant extérieur	Métal	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
23 24	A	Fenêtre 3 : intérieure	Métal	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
25 26	A	Fenêtre 3 : extérieure	Métal	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
27 28	A	Fenêtre 3 : dormant intérieur	Métal	Peinture		0.00 0.08	NEG		0	
29 30	A	Fenêtre 3 : dormant extérieur	Métal	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
31 32	B	Fenêtre 4 : intérieure	Métal	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
33 34	B	Fenêtre 4 : extérieure	Métal	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
35 36	B	Fenêtre 4 : dormant intérieur	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
37 38	B	Fenêtre 4 : dormant extérieur	Métal	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
39 40	C	Fenêtre 5 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
41 42	C	Fenêtre 5 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			30	Nombre d'unités de classe 3		2	% de classe 3		6.67 %	

RDC - Séjour										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
43 44		Plafond	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
PLOMB : 5 sur 11
DDT : 10 sur 129



45 46	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
47 48	D	Porte 2 : encadrement	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
49 50	B	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.07	NEG		0	
51 52	B	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
53 54	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
55 56	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
57 58	B	Fenêtre 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
59 60		Placard 1 : porte intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
61 62		Placard 1 : porte extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
63 64		Placard 1 : encadrement intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
65 66		Placard 1 : encadrement extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Fenêtre 1 : volet	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Placard 1 : intérieur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-		Placard 1 : sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			21	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Chambre 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
67 68		Plafond	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
69 70	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
71 72	C	Porte 2 : encadrement	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
73 74	C	Porte 2 : embrasure	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
75 76	D	Porte 3 : encadrement	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
77 78	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
79 80	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
-	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Salle de douche										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
81 82		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://sdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
PLOMB : 6 sur 11
DDT : 11 sur 129



83 84	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
85 86	A	Porte 1 : embrasure	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : intérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : extérieure	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	PVC			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Dégagement										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
87 88		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
89 90	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
91 92	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
93 94	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
95 96	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
97 98	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture/papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
99 100	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture/papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
101 102	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
103 104	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture/papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
105 106	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture/papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
107 108	D	Porte 3 : intérieure	Bois	Peinture/papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
109 110	D	Porte 3 : dormant intérieur	Bois	Peinture/papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
111 112	D	Porte 3 : encadrement	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Toilettes										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
113 114		Plafond	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
115 116	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
117 118	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
119 120	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
121 122	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
123 124	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
125 126	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://sdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
PLOMB : 7 sur 11
DDT : 12 sur 129



-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Mur	Plâtre	carrelage		-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic		13	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %	

RDC - Chambre 02										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
127 128		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
129 130	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture/papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
131 132	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
133 134	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture/papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
135 136	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
137 138	D	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
139 140	D	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
141 142	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
143 144	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
145 146	D	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Mur	Bois	Papier peint		-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic		16	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %	

RDC - Debarras										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
147 148		Plafond	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
149 150	A	Mur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
151 152	B	Mur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
153 154	C	Mur	ciment	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
155 156	D	Mur	ciment	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
157 158	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
159 160	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
-		Sol	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic		8	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %	

RDC - Descente cave										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
161 162	A	Porte 1 : intérieure	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
163 164	A	Porte 1 : extérieure	Métal	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
PLOMB : 8 sur 11
DDT : 13 sur 129



165 166	A	Porte 1 : dormant intérieur	Métal	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
167 168	A	Porte 1 : dormant extérieur	Métal	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
169 170	C	Fenêtre 1 : intérieure	Métal	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
171 172	C	Fenêtre 1 : extérieure	Métal	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
173 174	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Métal	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
175 176	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Métal	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
-		Sol	Ciment			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plafond	Bois			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	A	Mur	ciment			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	B	Mur	ciment			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	C	Mur	ciment			-	-	-	-	Abs. revêtement
-	D	Mur	ciment			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

RDC - Cave										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg / cm²	Résultat	Etat de conservation / Nature	Classement	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0 %	

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : <https://scdiag.bc2e.com>
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
 PLOMB : 9 sur 11
 DDT : 14 sur 129



NOTICE D'INFORMATIONS

(Conforme à l'annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb)

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé :

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb :

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées. Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- luttiez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en oeuvre les mesures de prévention adéquates ;
- tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport

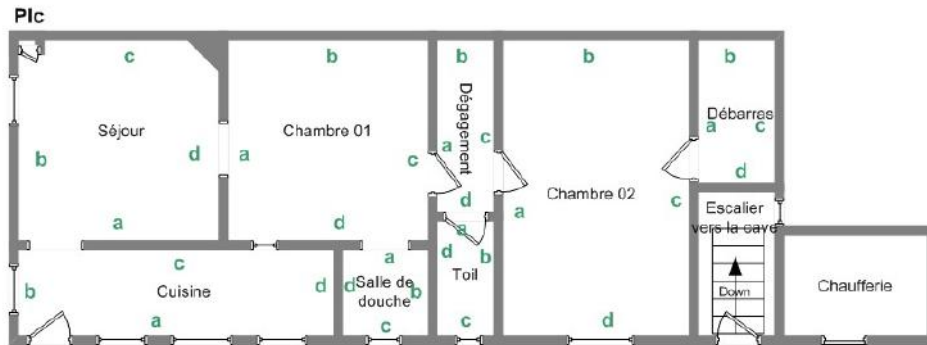


Rapport

n° de rapport : 451200466
PLOMB : 10 sur 11
DDT : 15 sur 129



Croquis



LEGENDES

	Fenêtre de toit
	Cheminée
Pic	Placard

216 rue de la Selle 45200 AMILLY

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
PLOMB : 11 sur 11
DDT : 16 sur 129





État des Installations Intérieures de **Gaz**

articles L 271-4 à L 271-6, L. 134-6, R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par arrêté du 12 février 2014, arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Référence normative : d'après la norme NF P 45-500 de juillet 2022

MISSION N° : 451200466 iND n° 01

A. PROPRIETAIRE

Nom : **Succession de M. LACMARI André**
Adresse : 216 rue de la Selle
Ville : 45200 AMILLY

A. MISSION

Adresse : **216 rue de la Selle**
Ville : **45200 AMILLY**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. Ripoche Damien**
Adresse : 99 bd de la Reine
Ville : 78000 VERSAILLES

A. MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 3	Lot : -
Cadastre : 000AB124 / 604	Bâtiment : -	Lot secondaire : -
Porte : -	Date de visite : 04/10/2024	Escalier : -
Accompagnateur : PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : COSTERG Stephan	Étage : RDC
Distributeur Gaz : -	Nature du gaz : GPL	Installation alimentée : NON
Référence client :		

CONCLUSIONS

L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1, A2, DGI

Il est rappelé que :

- seules les anomalies prévues par la norme NF P45-500 «Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - Etat des installations intérieures de gaz - Diagnostic» sont prises en compte dans le présent document ;
- les présences ou absences d'anomalies mentionnées dans les présentes conclusions ne concernent que les parties de l'installation qui ont pu être contrôlées par l'opérateur de diagnostic.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
GAZ : 1 sur 4
DDT : 17 sur 129



B. DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ :

Informations sur le titulaire du contrat de fourniture de gaz non communiquées

C. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

COSTERG Stephan membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCP - 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc - 33600 PESSAC, le 00/00/0000**, numéro de certification : **748**

- Assurance : **Allianz 62 490 415** - Date de validité : 31/12/2024

- SC Diag - 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU

D. IDENTIFICATION DES APPAREILS :

GENRE (1), MARQUE, MODÈLE	TYPE (2)	PUISSANCE EN KW	LOCALISATION	OBSERVATION : anomalie, débit calorifique, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Cuisinière 3 feux, De Dietrich, NC	Non raccordé	7.8kW	Cuisine	L'appareil comporte une ou des anomalie(s) : A1, A2 Observation : Installation non alimentée. Absence de gaz Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d'appareil. Des points de contrôle n'ont pu être réalisés, se référer au tableau L ci-dessous.

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur, ...

(2) Non raccordé - Raccordé - Étanche

E. ANOMALIES IDENTIFIÉES :

APPAREIL	POINT DE CONTRÔLE (3)	A1(4), A2(5), DGI(6), 32C(7)	LIBELLÉ DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS
	7d2	DGI	La lyre GPL est dangereuse.
Cuisinière 3 feux	19a1	A2	Le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air ou celle-ci est située à plus de 2 pièces d'intervalle.
Cuisinière 3 feux	20.1	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air.

Lexique des abréviations utilisées :

(3) Point de contrôle selon la norme utilisé.

(4) A1: l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

(5) A2: l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt le fournisseur de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI (Danger Grave Immédiat): l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTRÔLE N'AYANT PAS PU ÊTRE RÉALISÉS :

Conformément à la norme NF P45-500, le diagnostic étant réalisé sans aucun démontage, les appareils, équipements et, d'une manière générale, toutes les parties de l'installation non visibles, encastrées dans des parois ou masquées derrière tout parement n'ont pu être contrôlées : leurs parties non visibles sont donc exclues du périmètre du présent Etat de l'installation intérieure de gaz.

Norme NF P 45-500 (extraits) :

L'attention du donneur d'ordre est attirée sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.(...)

Il est rappelé au donneur d'ordre que la responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés, et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Bâtiments ou parties du bâtiment n'ayant pu être visités ou points de contrôle n'ayant pu être réalisés :

Combles 01 : Accès impossible / Accès condamné

Combles 03 : Accès impossible / Pas d'accès

Chaufferie : Absence de clé

Nous n'avons pas pu examiner les matériels de gaz situés derrière les meubles des pièces : Cuisine, Séjour, Chambre 01, Salle de douche, Dégagement, Chambre 02, Debarras, Cave, Atelier 02

Nous n'avons pas pu examiner les matériels de gaz situés derrière les doublages des murs : Cuisine, Séjour, Chambre 01, Dégagement, Chambre 02, Debarras, Atelier 02

APPAREIL / INSTALLATION	POINT DE CONTRÔLE	MOTIF
Cuisinière 3 feux	B2	Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d'appareil.
Cuisinière 3 feux	C2	Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d'appareil.
Cuisinière 3 feux	D2	Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d'appareil.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
GAZ : 2 sur 4
DDT : 18 sur 129



Cuisinière 3 feux	A	Absence de gaz
Installation	6c	Absence de gaz : impossibilité de réaliser l'étanchéité de l'installation gaz

G. CONSTATATIONS DIVERSES :

NC (Non Concerné) Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
 NC (Non Concerné) Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté

Le conduit de raccordement n'est pas visitable

NC (Non Concerné) Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

H. CONCLUSION :

- L'installation ne comporte aucune anomalie
 L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement
 L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais
 L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
 L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur gaz

I. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI :

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
 Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil
 Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'une partie de l'installation
 - Transmission au Distributeur de gaz des informations en cas de DGI : les coordonnées du distributeur n'ayant pas été fournies malgré plusieurs demandes, les informations à lui transmettre en cas de DGI n'ont pu être envoyées. Il est vivement recommandé au donneur d'ordre ou au propriétaire de transmettre à BC2E dans les meilleurs délais les coordonnées du distributeur de gaz afin de pouvoir transmettre à ce dernier les informations prévues en cas de DGI.
 - **L'attention du donneur d'ordre, du propriétaire et/ou de l'occupant est attirée par la nécessité de faire vérifier l'installation ou la partie d'installation concernée par un professionnel (installateur ou SAV) avant toute remise en service.**

J. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS D'ANOMALIE 32c :

- Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 Remise au client de la fiche informative distributeur de gaz remplie (annexée au présent rapport de visite). Remise au syndic ou au bailleur social de la "fiche informative distributeur de gaz" remplie.

K. OBSERVATIONS DIVERSES :

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide "modifications mineures" dispensent de cette obligation.

Maison non habitée.
 Cuisinière 3 feux : Installation non alimentée.
 Maison abandonnée.

Etabli le 04/10/2024
 Cachet:



Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : https://scdiag.bc2e.com
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
 GAZ : 3 sur 4
 DDT : 19 sur 129



Rapport Photos



Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes



Zd2 : La lyre GPL est dangereuse.
Observation : Lyre abimée.



Zd2 : La lyre GPL est dangereuse.
Observation : DGI
Retrais des bouteilles pour condanation de l'installation.



Zd2 : La lyre GPL est dangereuse.
Observation : DGI
Pose d'une étiquette rapenllant le DGI
Lyre en mauvaise état.
Condanation de l'installation par retraits des bouteilles.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
GAZ : 4 sur 4
DDT : 20 sur 129





Rapport de l'État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L 134-7, R. 126-35, R. 126-36, R. 134-49 et R. 134-50 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017 se limitant aux points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté en vigueur.

MISSION N° : 451200466 iND n° 01

IDENTITE DU PROPRIÉTAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Nom :	Succession de M. LACMARI André
Adresse :	216 rue de la Selle
Ville :	45200 AMILLY

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Adresse :	216 rue de la Selle
Ville :	45200 AMILLY

2. IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom :	M. Ripoche Damien
Adresse :	99 bd de la Reine
Ville :	78000 VERSAILLES
Tel :	
Mail :	
Qualité :	Mandataire

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES			
Type :	Maison	Nbre pièces :	3
Cadastre :	000AB124 / 604	Bâtiment :	-
Porte :	-	Date de visite :	04/10/2024
Accompagnateur :	PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur :	COSTERG Stephan
Référence client :		Bien meublé :	OUI
Installation électrique alimentée : NON		Mise hors tension de l'installation possible : OUI	
Distributeur d'électricité : ENEDIS		Qualité du donneur d'ordre : Mandataire	
Année de construction : 1947		Année de l'installation électrique : Plus de 15 ans	

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

- L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
- Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ÉLECTRICITÉ : 1 sur 8
DDT : 21 sur 129



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT :

COSTERG Stephan membre du réseau BC2E

Identité de l'opérateur : **COSTERG Stephan**

dont les compétences sont certifiées par **LCP - 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc - 33600 PESSAC**, numéro de certification **748** le : 25/01/2022 jusqu'au : 24/01/2029

Nom et raison sociale de l'entreprise : SC Diag

Adresse de l'entreprise : 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU

N°siret : 912 249 307 00014

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : Allianz

N° de police d'assurance : 62 490 415

Date de validité : 31/12/2024

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
B.1.3 g)	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade. Localisation : Interrupteur situé à 1.85m du sol.		
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
B.3.3.1 b)	Une canalisation métallique de liquide ou de gaz est utilisée comme prise de terre. Localisation : Absence de prise de terre.		
B.3.3.2 a)	Il n'existe pas de conducteur de terre. Localisation : Absence de terre.		
B.3.3.4 a)	La connexion à la liaison équipotentielle principale d'au moins une canalisation métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément conducteur de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité supérieure à 2 ohms). Localisation : Absence de terre.		
B.3.3.5 a1)	Il n'existe pas de conducteur principal de protection.		
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Localisation : Notamment dans le séjour.		
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Localisation : Notamment dans la chambre 01		
B.3.3.6 a3)	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Localisation : Notamment le circuit d'éclairage.		
B.3.3.7 a)	Au moins un conduit métallique en montage apparent ou encastré, comportant des conducteurs, n'est pas relié à la terre.		
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ÉLECTRICITÉ : 2 sur 8
DDT : 22 sur 129



B.4.3 b)	Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux). Localisation : Notamment dans le séjour.		
B.4.3 f1)	La section des conducteurs de la canalisation alimentant le seul tableau n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement. Localisation : Section des conducteurs trop faible.		
B.4.3 f3)	A l'intérieur du tableau, la section d'au moins un conducteur alimentant les dispositifs de protection n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement. Localisation : Section trop faible.		

4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :

B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieures à 2 ohms). Localisation : Absence de LES.		
----------	--	--	--

5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :

B.7.3 c2)	Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieur à 25 V AC ou supérieur à 60 V DC ou est alimenté par une source autre que TBTS. Localisation : Notamment dans l'AGCP		
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Localisation : Manque obturateur sur le tableau.		
B.8.3 e)	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Localisation : Notamment au dessus du tableau.		

6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Localisation : Notamment dans la cuisine.		
----------	---	--	--

P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :

néant	néant	néant	néant
-------	-------	-------	-------

P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :

néant	néant	néant	néant
-------	-------	-------	-------

(*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé ou public et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou public)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ÉLECTRICITÉ : 3 sur 8
DDT : 23 sur 129



- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
- installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilités :		
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.2.3.1 c)	Protection de l'ensemble de l'installation	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.2 a)	Liaison de classe II entre le disjoncteur de branchement non différentiel et les bornes aval des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.10 a)	Socles de prise de courant situés à l'extérieur protégés par dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.6 b)	Éléments constituant les conducteurs de protection appropriés	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des conducteurs de protection	Conducteurs encastrés dans des murs, sous gaines, dans des boîtes de connexion ou masqués par du mobilier.
B.3.3.6.1	Mesure compensatoire correctement mise en oeuvre dans le cas de socles de prises de courant ou d'autres circuits non reliés à la terre	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.7.1	Mesure compensatoire correctement mise en oeuvre, en l'absence de mise à la terre des conduits métalliques en montage apparent ou encastré contenant des conducteurs	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :		
B.4.3 a1)	Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
IC - Informations complémentaires :		

Présente de meuble dans le bien, nous n'avons pas pu examiner les matériels électrique situés derrière les meubles

B.11 a1)	Ensemble de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA	L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
----------	--	---

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.;"
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés.;"
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'était(en)t pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.;"
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)."
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ÉLECTRICITÉ : 4 sur 8
DDT : 24 sur 129



- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(s) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
 - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Combles 01 : Accès impossible / Accès condamné

Combles 03 : Accès impossible / Pas d'accès

Chaufferie : Absence de clé

Observation :

Type de disjoncteur de branchement : Triphasé 10/30 A

Sensibilité : 500 mA

Courant de réglage : 25 A

1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :

AGCP situé dans le séjour dans un placard.

Observation :

Absence de courant.

Observations diverses :

Maison abandonnée.

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES
<p style="text-align: center;">Appareil général de commande et de protection</p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p style="text-align: center;">Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaul d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Prise de terre et installation de mise a la terre</p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaul d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p style="text-align: center;">Dispositif de protection contre les surintensités</p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.</p>
<p style="text-align: center;">Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche</p> <p>Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Matériels électriques présentant des risques contact direct</p> <p>Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>



Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise



Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 04/10/2024
État rédigé à : LE BIGNON-MIRABEAU le : 04/10/2024
Nom : COSTERG Stephan

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ÉLECTRICITÉ : 6 sur 8
DDT : 26 sur 129



Rapport Photos



Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes

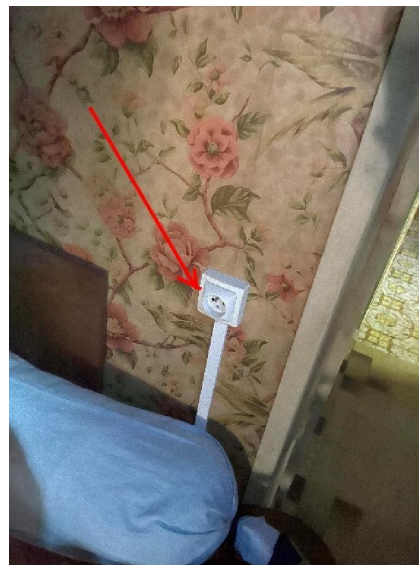


B.3.3.6 a1) : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

Observation : Prise de courant :

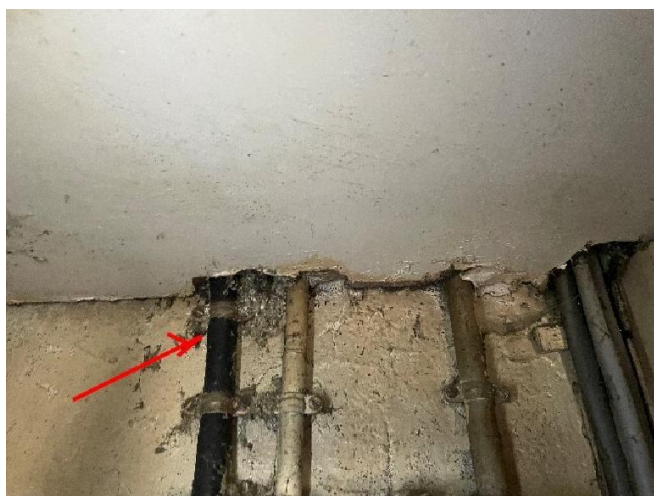
- Absence de broche de terre
- Absence d'obturateurs
- Absence de puit de 15mm

Sous les interrupteurs
fusible non autorisé.



B.3.3.6 a2) : Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.

Observation : Non relié à la terre.



B.3.3.7 a) : Au moins un conduit métallique en montage apparent ou encastré, comportant des conducteurs, n'est pas relié à la terre.

Observation : Conduit non relié à la terre.



B.4.3 b) : Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).

Observation : Fusible à puit.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

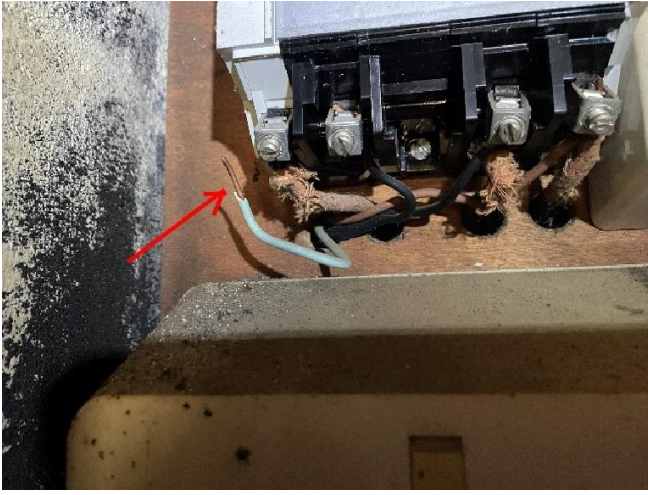
Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

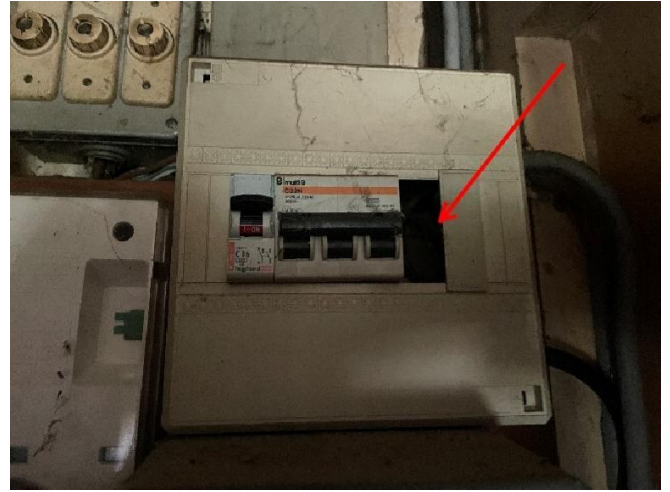
n° de rapport : 451200466
ÉLECTRICITÉ : 7 sur 8
DDT : 27 sur 129





B.7.3 c2) : Au moins un conducteur nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension supérieure à 25 V AC ou supérieur à 60 V DC ou est alimenté par une source autre que TBTS.

Observation : Conducteur non protégé.



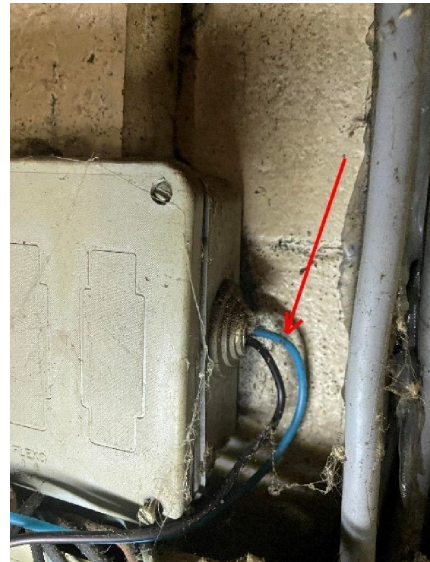
B.7.3 e) : L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation : Manque obturateur.



B.8.3 a) : L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.

Observation : Matériel vétuste.



B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

Observation : Conducteurs non protégés.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ÉLECTRICITÉ : 8 sur 8
DDT : 28 sur 129



Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;
articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,

R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, du décret 2011-629 du 3 juin 2011, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.

MISSION N° : 451200466 iND n° 01

PROPRIETAIRE		MISSION	
Nom :	Succession de M. LACMARI André	Adresse :	216 rue de la Selle
Adresse :	216 rue de la Selle	Ville :	45200 AMILLY
Ville :	45200 AMILLY		

DONNEUR D'ORDRE	
Nom :	M. Ripoche Damien
Adresse :	99 bd de la Reine
Ville :	78000 VERSAILLES

MISSION		
Type :	Maison	Nbre pièces : 3
Cadastre :	000AB124 / 604	Bâtiment : -
Porte :	-	Étage : RDC
Date de commande :	26/09/2024	Date de visite : 05/10/2024
Accompagnateur :	PAS D'ACCOMPAGNATEUR	Opérateur : COSTERG Stephan
		Lot : -
		Lot secondaire : -
		Escalier : -
		Année de construction : 1947
		Référence client :

CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :
Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les zones examinées après analyse :
Descente cave (Calorifugeage) : Long du mur Sud/Est
Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante dans les zones examinées.
Cuisine (Conduits) : Conduit Métal
Salle de douche (Conduits) : Conduit Métal
Toilettes (Conduits) : Conduit PVC
Atelier 02 (Conduits) : Conduit Métal
Atelier 02 (Conduits) : Conduit PVC



Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans les zones examinées, sur jugement personnel de l'opérateur dans :

Extérieurs (Plaques (EP)) : Toiture combles 01 et 02.
Extérieurs (Accessoires de couverture (EP)) : Rives de toiture coté Nord/Ouest.
Extérieurs (Plaques (EP)) : Plaques raccord entre toiture et haut de murs derrière les caches moineaux.
Combles 02 (Conduits (EP)) : Conduit fumée dans comble proche mur Nord/Est
Extérieurs (Plaques (EP)) : Toiture combles 03
Extérieurs (Plaques (EP)) : Toiture Chaufferie.
Extérieurs (Plaques (EP)) : Posées au sol dans le jardin.
Extérieurs (Plaques (EP)) : Posées sur un récupérateur d'eau au niveau de l'appentis 02.
Extérieurs (Conduit d'eaux pluviales fibres-ciment (EP)) : Au sol proche porte entrée atelier 01.
Extérieurs (Plaques (EP)) : Toiture atelier 01 et 02
Extérieurs (Plaques (EP)) : Posées sur un récupérateur d'eau à l'arrière de l'atelier 02.
Extérieurs (Conduits de fumée en fibres-ciment (EP)) : Toiture atelier 01 et 02 versant Sud/Est.

En complément du programme de repérage réglementaire, il a été repéré des matériaux ou produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur dans :

Extérieurs (Bac récupérateur d'eau en fibre-ciment) : A droite de la porte d'entrée de l'atelier 01.

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Se référer aux recommandations au paragraphe 5.2.

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :

Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
01	Combles 01	Accès impossible / Accès condamné
01	Combles 03	Accès impossible / Pas d'accès
RDC	Chaufferie	Absence de clé

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
RDC	Séjour	Présence d'un coffrage dans un angle du séjour impossible de voir derrière sans le destruction.
RDC	Extérieurs	Extérieur sont envahie par la végétation,

Nous n'avons pas pu examiner les matériaux ou produits situés sous et derrière les meubles des pièces : Cuisine, Séjour, Chambre 01, Salle de douche, Dégagement, Chambre 02, Debarras, Cave, Atelier 02

Nous n'avons pas pu examiner les matériaux ou produits situés derrière les doublages des murs : Cuisine, Séjour, Chambre 01, Dégagement, Chambre 02, Debarras, Atelier 02



Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Il est rappelé au propriétaire que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des deux arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

SC Diag s'engage à venir visiter, les locaux ou parties d'immeuble inaccessibles lors de la visite initiale et à mettre à jour le présent rapport si le propriétaire ou le donneur d'ordre en font la demande à SC Diag dans les quinze jours calendaires suivant la date du présent rapport et si le propriétaire ou son mandataire ont pu faire disparaître les causes d'inaccessibilité.

Observation :

Maison abandonnée, végétation très abondante.
Plusieurs parties du terrain inaccessible du à la végétation.
Maison abandonnée.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 3 sur 29
DDT : 31 sur 129



SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecarts /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques importantes
9	Annexes

1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

ITGA - Parc Edonia - rue de la Terre Adélie - Bat R - CS 6686 - 35768 ST GREGOIRE CEDEX

2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

2.2. Le cadre de la mission :

2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport..

2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 4 sur 29
DDT : 32 sur 129

2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
ANNEXE 13-9
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

La recherche concernant les enduits projetés se limitera aux enduits identifiables comme le Progypsol et non aux enduits projetés qui auraient un aspect lisse ou taloché, soumis à ce jour à interprétation.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 5 sur 29
DDT : 33 sur 129



2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Autres	Bac récupérateur d'eau en fibre-ciment	Opérateur de diagnostic

IMPORTANT : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

- Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mandataire)

Année de construction : 1947

- Périmètre de repérage effectif :

Étage	Local	Nom des composants ou parties de composants
		Élément : Revêtement / Substrat
RDC	Cuisine	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (carrelage Plâtre) - Mur B (carrelage Plâtre) - Mur C (carrelage Plâtre) - Mur D (carrelage Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Métal) - Porte 1 : extérieure (Peinture Métal) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Métal) - Porte 1 : dormant extérieur (Peinture Métal) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : intérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : extérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : dormant intérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 2 : dormant extérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 3 : intérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 3 : extérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 3 : dormant intérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 3 : dormant extérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 4 : intérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 4 : extérieure (Peinture Métal) - Fenêtre 4 : dormant intérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 4 : dormant extérieur (Peinture Métal) - Fenêtre 5 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 5 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDC	Séjour	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Bois) - Mur A (Papier peint Bois) - Mur B (Papier peint Bois) - Mur C (Papier peint Bois) - Mur D (Papier peint Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : volet (PVC) - Placard 1 : porte intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : porte extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement intérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : encadrement extérieure (Peinture Bois) - Placard 1 : intérieur (Papier peint Bois) - Placard 1 : sol (Carrelage)
RDC	Chambre 01	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Bois) - Mur A (Papier peint Bois) - Mur B (Papier peint Bois) - Mur C (Papier peint Bois) - Mur D (Papier peint Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : encadrement (Peinture Bois) - Porte 2 : embrasure (Papier peint Plâtre) - Porte 3 : encadrement (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois)
RDC	Salle de douche	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (carrelage Plâtre) - Mur B (carrelage Plâtre) - Mur C (carrelage Plâtre) - Mur D (carrelage Plâtre) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Porte 1 : embrasure (Papier peint Plâtre) - Fenêtre 1 : intérieure (PVC) - Fenêtre 1 : extérieure (PVC) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (PVC) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (PVC)
RDC	Dégagement	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Papier peint Plâtre) - Mur B (Papier peint Plâtre) - Mur C (Papier peint Plâtre) - Mur D (Papier peint Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture/papier peint Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture/papier peint Bois) - Porte 1 : encadrement (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture/papier peint Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture/papier peint Bois) - Porte 3 : intérieure (Peinture/papier peint Bois) - Porte 3 : dormant intérieur (Peinture/papier peint Bois) - Porte 3 : encadrement (Peinture Bois)
RDC	Toilettes	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Bois) - Mur A (carrelage Plâtre) - Mur B (carrelage Plâtre) - Mur C (carrelage Plâtre) - Mur D (carrelage Plâtre) - Porte 1 : intérieure (Peinture Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois)
RDC	Chambre 02	Sol (Carrelage) - Plinthe (Carrelage) - Plafond (Peinture Plâtre) - Mur A (Papier peint Bois) - Mur B (Papier peint Bois) - Mur C (Papier peint Bois) - Mur D (Papier peint Bois) - Porte 1 : intérieure (Peinture/papier peint Bois) - Porte 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Porte 2 : intérieure (Peinture/papier peint Bois) - Porte 2 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : intérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : extérieure (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (Peinture Bois) - Fenêtre 1 : volet (Peinture Bois)



01	Combles 02	
RDC	Debarras	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Peinture Bois</i>) - Mur A (<i>Peinture Bois</i>) - Mur B (<i>Peinture Bois</i>) - Mur C (<i>Peinture ciment</i>) - Mur D (<i>Peinture ciment</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Descente cave	Sol (<i>Ciment</i>) - Plafond (<i>Bois</i>) - Mur A (<i>ciment</i>) - Mur B (<i>ciment</i>) - Mur C (<i>ciment</i>) - Mur D (<i>ciment</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Métal</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Métal</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Métal</i>)
RDC	Cave	Sol (<i>Ciment</i>) - Plafond (<i>Ciment</i>) - Mur A (<i>ciment</i>) - Mur B (<i>ciment</i>) - Mur C (<i>ciment</i>) - Mur D (<i>ciment</i>)
RDC	Appentis 01	
RDC	Appentie 02	
RDC	Atelier 01	
RDC	Atelier 02	
RDC	Extérieurs	

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : <https://scdiag.bc2e.com>
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
 AMIANTE : 7 sur 29
 DDT : 35 sur 129



3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence / Principales conclusions
Document interne	Non		Référence :
Descriptif des matériaux	Non		Référence :
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non		Référence :
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non		Référence :
Détails des travaux réalisés	Non		Référence :
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non		Référence :
Dossier technique existant	Non		Référence :
Dossier technique Amiante existant	Non		Référence :
Diagnostic Amiante des parties communes	Non		Référence :
Rapports de repérage antérieurs	Non		Référence :
Acte de vente du bien	Non		Référence :

3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 05/10/2024

3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

COSTERG Stephan

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCP - 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc - 33600 PESSAC**, numéro de certification : **748**

- SC Diag - 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU

- Assurance Allianz : **62 490 415** - Date de validité : **31/12/2024**

3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATERIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

Dans le cadre de l'inspection visuelle, les sondages et le prélèvements sont réalisés selon les prescriptions décrites aux annexes A, B et C de la norme NF X 46-020 en vigueur et applicable à la date du rapport.

4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état conservation
RDC	Descente cave	Long du mur Sud/Est	P001	Calorifugeage	NON	RASP		

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : **MM** : Marquage matériau - **DOC** : Document consulté - **RASP** : Résultat d'analyse suite à prélèvement - **MPPNCA** : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - **MPSCA** : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : **score = 1** : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - **score = 2** : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - **score = 3** : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
RDC	Cuisine	Conduit Métal		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	Salle de douche	Conduit Métal		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	Toilettes	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	Atelier 02	Conduit Métal		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	Atelier 02	Conduit PVC		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	NON	MPPNCA		
RDC	Extérieurs	Toiture combles 01 et 02.		Eléments extérieurs / Toitures / Plaques	OUI	JPOR		EP
RDC	Extérieurs	Rives de toiture coté Nord/Ouest.		Eléments extérieurs / Toitures / Accessoires de couverture	OUI	JPOR		EP

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 8 sur 29
DDT : 36 sur 129

a

RDC	Extérieurs	Plaques racord entre toiture et haut de murs derrière les caches moineaux.		Eléments extérieurs / Bardages et façades légères / Plaques	OUI	JPOR		EP
01	Combles 02	Conduit fumée dans comble proche mur Nord/Est		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Autre conduit / Conduits	OUI	JPOR		EP
RDC	Extérieurs	Toiture combles 03		Eléments extérieurs / Toitures / Plaques	OUI	JPOR		EP
RDC	Extérieurs	Toiture Chaufferie.		Eléments extérieurs / Toitures / Plaques	OUI	JPOR		EP
RDC	Extérieurs	Posées au sol dans le jardin.		Eléments extérieurs / Toitures / Plaques	OUI	JPOR		EP
RDC	Extérieurs	Posées sur un récupérateur d'eau au niveau de l'appentis 02.		Eléments extérieurs / Bardages et façades légères / Plaques	OUI	JPOR		EP
RDC	Extérieurs	Au sol proche porte entrée atelier 01.		Eléments extérieurs / Conduits en toiture et façade / Conduit d'eaux pluviales fibres-ciment	OUI	JPOR		EP
RDC	Extérieurs	Toiture atelier 01 et 02		Eléments extérieurs / Toitures / Plaques	OUI	JPOR		EP
RDC	Extérieurs	Posées sur un récupérateur d'eau à l'arrière de l'atelier 02.		Eléments extérieurs / Bardages et façades légères / Plaques	OUI	JPOR		EP
RDC	Extérieurs	Toiture atelier 01 et 02 versant Sud/Est.		Eléments extérieurs / Conduits en toiture et façade / Conduits de fumée en fibres-ciment	OUI	JPOR		EP

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : EP : Évaluation périodique - AC1 : Action corrective de premier niveau - AC2 : Action corrective de second niveau - Aucune : Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.

4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
RDC	Extérieurs	A droite de la porte d'entrée de l'atelier 01.		Bac récupérateur d'eau en fibre-ciment	OUI	JPOR	

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :

- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
RDC	Extérieurs	Toiture combles 01 et 02.	Toitures / Plaques	Évaluation périodique
RDC	Extérieurs	Rives de toiture coté Nord/Ouest.	Toitures / Accessoires de couverture	Évaluation périodique
RDC	Extérieurs	Plaques racord entre toiture et haut de murs derrière les caches moineaux.	Bardages et façades légères / Plaques	Évaluation périodique
01	Combles 02	Conduit fumée dans comble proche mur Nord/Est	Autre conduit / Conduits	Évaluation périodique
RDC	Extérieurs	Toiture combles 03	Toitures / Plaques	Évaluation périodique
RDC	Extérieurs	Toiture Chaufferie.	Toitures / Plaques	Évaluation périodique



RDC	Extérieurs	Posées au sol dans le jardin.	Toitures / Plaques	Évaluation périodique
RDC	Extérieurs	Posées sur un récupérateur d'eau au niveau de l'appentis 02.	Bardages et façades légères / Plaques	Évaluation périodique
RDC	Extérieurs	Au sol proche porte entrée atelier 01.	Conduits en toiture et façade / Conduit d'eaux pluviales fibres-ciment	Évaluation périodique
RDC	Extérieurs	Toiture atelier 01 et 02	Toitures / Plaques	Évaluation périodique
RDC	Extérieurs	Posées sur un récupérateur d'eau à l'arrière de l'atelier 02.	Bardages et façades légères / Plaques	Évaluation périodique
RDC	Extérieurs	Toiture atelier 01 et 02 versant Sud/Est.	Conduits en toiture et façade / Conduits de fumée en fibres-ciment	Évaluation périodique

Complément d'information concernant le type de recommandation :

Évaluation périodique : Le propriétaire doit :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant -

6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 EN VIGUEUR ET APPLICABLE À LA DATE DU RAPPORT :

Néant

7. SIGNATURE :

Etabli le
05/10/2024

Cachet:



29 Place Mirabeau
45210 LE BIGNON-MIRABEAU
06.82.61.59.75

Siret : 912 249 307 00014 - code APE : 7120B

Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

8. REMARQUES DIVERSES :

8.1. Remarques importantes :

Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier.

Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante enclouonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu.

Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 451200466 :

- Éléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : présent
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : 12 grille(s)

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://sdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 10 sur 29
DDT : 38 sur 129



- Illustration photographique : oui
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : oui
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutôt aux situations d'usures anormales au de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 11 sur 29
DDT : 39 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Extérieurs
Composant	Plaques

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 12 sur 29
DDT : 40 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Extérieurs
Composant	Accessoires de couverture

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 13 sur 29
DDT : 41 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Extérieurs
Composant	Plaques

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 14 sur 29
DDT : 42 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Combles 02
Composant	Conduits

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 15 sur 29
DDT : 43 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Extérieurs
Composant	Plaques

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 16 sur 29
DDT : 44 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Extérieurs
Composant	Plaques

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 17 sur 29
DDT : 45 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Extérieurs
Composant	Plaques

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 18 sur 29
DDT : 46 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Extérieurs
Composant	Plaques

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 19 sur 29
DDT : 47 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Extérieurs
Composant	Conduit d'eaux pluviales fibres-ciment

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 20 sur 29
DDT : 48 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Extérieurs
Composant	Plaques

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 21 sur 29
DDT : 49 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Extérieurs
Composant	Plaques

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 22 sur 29
DDT : 50 sur 129



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	451200466
Date d'évaluation	05/10/2024
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Extérieurs
Composant	Conduits de fumée en fibres-ciment

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport

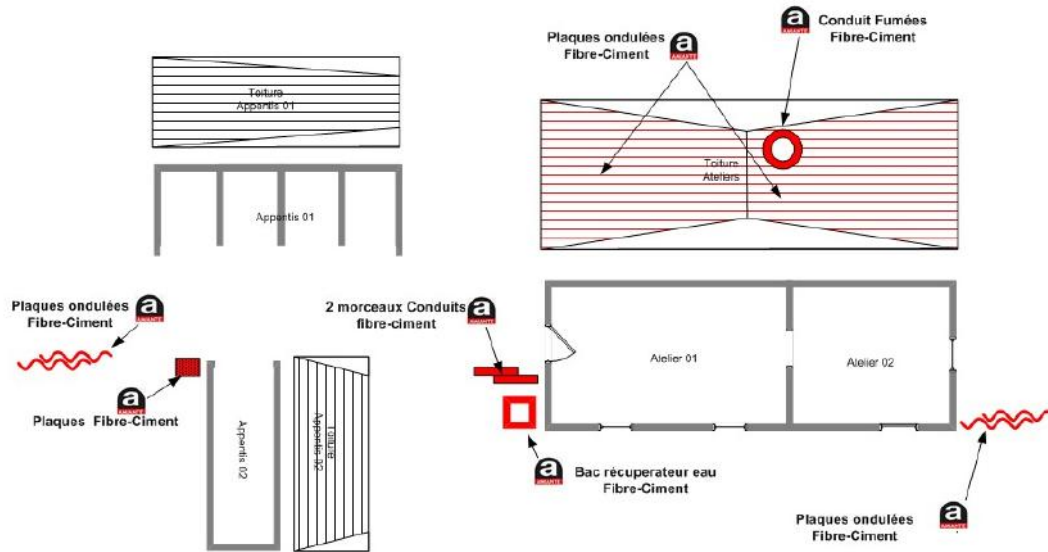


Rapport

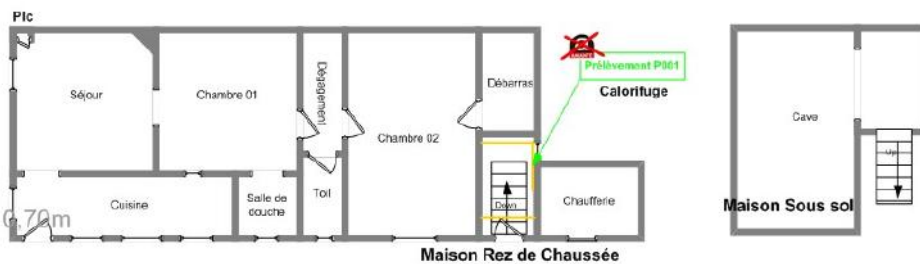
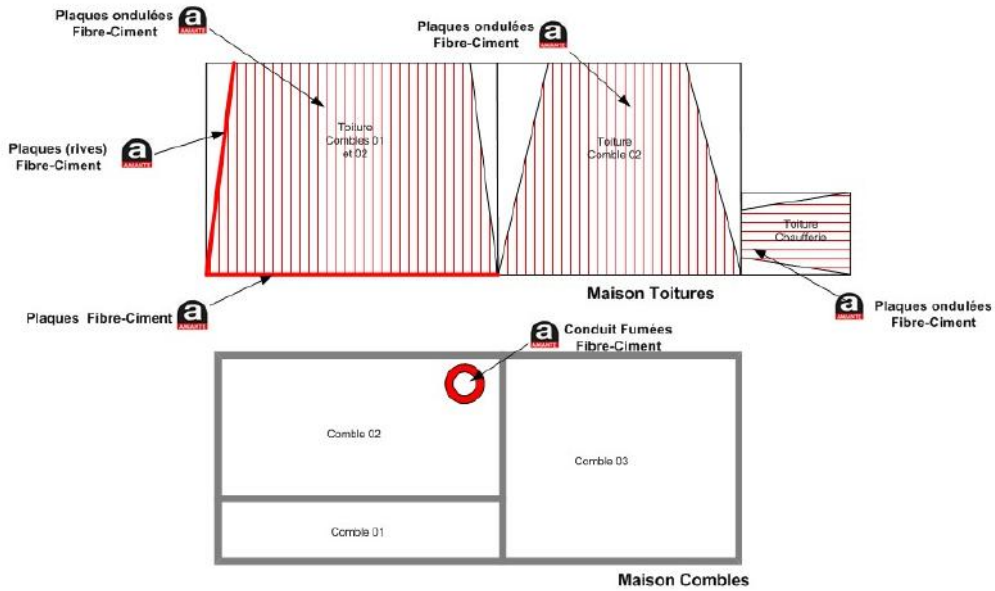
n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 23 sur 29
DDT : 51 sur 129



Croquis



Maison Dépendances



LEGENDES	
	Amiante
	Non Amiante
	Susceptible de contenir de l'amiante
	Fenêtre de toit
	Cheminée
	Pic Placard

216 rue de la Selle 45200 AMILLY

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : <https://scdiag.bc2e.com>
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
 AMIANTE : 24 sur 29
 DDT : 52 sur 129



Rapport Photos



Exterieur :
Toiture Comble 01 et 02
Plaque ondulées Fibre-Ciment.



Exterieurs :
Rives de toiture
Plaques Fibre-Ciment



Exterieurs :
Plaques fibre-Ciment.



Combles 02 :
Conduits fumée en Fibre-Ciment

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 25 sur 29
DDT : 53 sur 129





Combles 02
Vue par la trappes située dans le séjour
- Toiture plaques ondulées Fibre-Ciment
- Conduit fumées Fibre-Ciment.



Exterieurs :
Toiture combes 03
Plaques ondulées Fibre-Ciment.



Exterieur :
Plaques ondulées Fibre-Ciment.



Exterieurs :
Appentis 02
Plaques Fibre-Ciment.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 26 sur 29
DDT : 54 sur 129





Extérieurs :
Atelier 01.
Bac récupérateur d'eau en Fibre-Ciment.



Extérieurs :
Atelier 01
Conduits en Fibre-Ciment



Extérieurs :
Atelier 01 et 02
Plaque ondulée en Fibre-Ciment.



Extérieurs :
Arrière atelier 02
Plaques ondulées en Fibre-Ciment.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 27 sur 29
DDT : 55 sur 129





Exterieurs :
Toiture atelier 01 et 02.
Conduit fumées en Fibre-Ciment.



Exterieurs :
Toiture chaufferie
Plaques ondulées fibre-ciment.



Prélèvement P001
Descente vers la cave :
Calorifugeage
NON AMIANTE

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 28 sur 29
DDT : 56 sur 129

Rapport Labo



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT072410-15387 EN DATE DU 17/10/2024 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SC DIAG
M. Stephan COSTERG
29 place Mirabeau
45210 Le Bignon-Mirabeau

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0724-46888
Echantillon ITGA : IT072410-15387
Reçu au laboratoire le : 11/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	451200466
Dossier client	Succession de M. LACMI André - 216 rue de la Selle - 45200 AMILLY
Echantillon	P001 - Calorifugeage - RDC - Descente cave
Description ITGA	Matériau fibreux blanc avec poussières

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
▶ Matériau fibreux blanc avec poussières	MOLP + META (A) le 17/10/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MVS

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Eline GARNIER Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AMIANTE : 29 sur 29
DDT : 57 sur 129





Diagnostic de Performance Énergétique

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

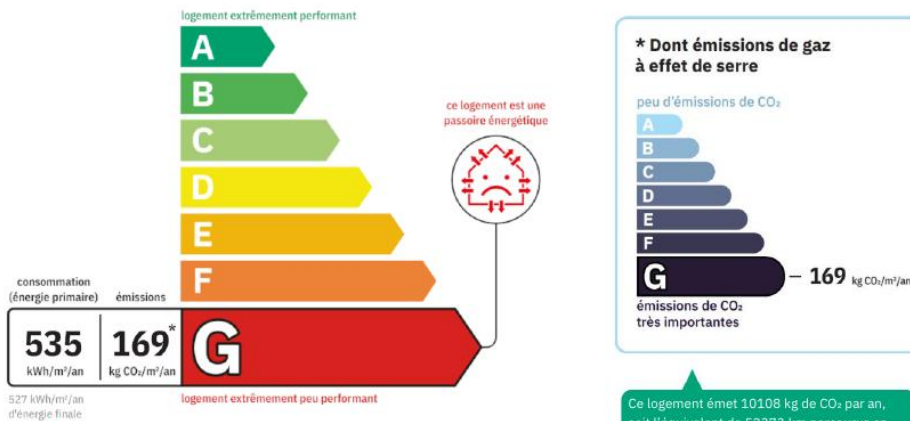
n° : 2445E3489746W
établi le : 04/10/2024
valable jusqu'au : 03/10/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

dossier n° : 451200466
adresse : **216 RUE DE LA SELLE 45200 AMILLY**
type de bien : Maison
année de construction : 1947
surface de référence : **59.81m²**
propriétaire : SUCCESSION DE M. LACMARI ANDRE
adresse : 216 RUE DE LA SELLE 45200 AMILLY

étage : RDC
porte :
lot n° :

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 10108 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 52373 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) O_AppartCollectif



entre **4010€** et **5480€** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur
SC Diag
29 place Mirabeau,
45210 LE BIGNON-MIRABEAU
N° SIRET : 912 249 307 00014
diagnostiqueur : **Stephan Costerg**

tel : 06 82 61 59 75
email : stephan.costerg@bc2e.com
n° de certification : LCP
org.de certification : 748

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Auteur vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport

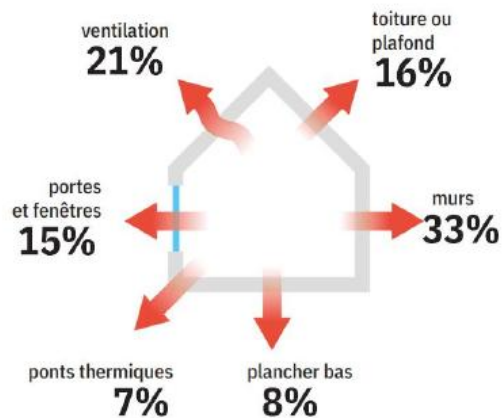


Rapport

n° de rapport : 451200466
DPE : 1 sur 18
DDT : 58 sur 129



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

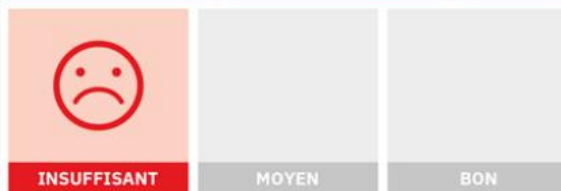


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture de votre logement



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :

-  pompe à chaleur
-  chauffe eau thermodynamique
-  panneaux solaires photovoltaïques
-  panneaux solaires thermiques
-  chauffage au bois
-  réseau de chaleur vertueux
-  géothermie



Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul	28553 (28553 é.f.)	entre 3590 € et 4870 €	89%
eau chaude sanitaire	fioul	2672 (2672 é.f.)	entre 330 € et 460 €	8%
refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
éclairage	électricité	250 (109 é.f.)	entre 30€ et 50€	1%
auxiliaire	électricité	543 (236 é.f.)	entre 60€ et 100€	2%
énergie totale pour les usages recensés :		32 018 kWh (31 569 kWh é.f.)	entre 4 010 € et 5 480 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 87ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -19% sur votre facture soit -804€ par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

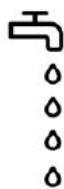
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,
température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 87ℓ/jour
d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ
36ℓ consommés en moins par jour,
c'est -20% sur votre facture soit -78€ par an

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr








Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Sud Ouest, Nord Ouest, Nord Est, Sud Est en blocs de béton creux donnant sur paroi extérieure, non isolé Murs Sud Ouest en blocs de béton creux donnant sur cellier, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Planchers de type inconnu donnant sur plancher sur terre-plein, non isolé Planchers en Dalle béton donnant sur sous-sol non chauffé, non isolé	moyenne
 toiture/plafond	Plafond bois sous solives bois donnant sur local non chauffé non accessible, isolé Plafond bois sur solives bois donnant sur local non chauffé non accessible, isolation inconnue	insuffisante
 portes et fenêtre	Portes en métal avec vitrage simple Baies sans ouverture possible métallique sans rupture de pont thermique et simple vitrage Fenêtres battantes métallique sans rupture de pont thermique et simple vitrage	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système individuel) Chaudière Fioul classique (Année: 1947, Energie: Fioul) Emetteur(s): Radiateur
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : central sans minimum de température, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Production liée à la chaudière Fioul installé en 1947, non bouclé, de type instantané (système individuel)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport






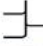


Rapport

n° de rapport : 451200466
DPE : 4 sur 18
DDT : 61 sur 129



Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour **maîtriser vos consommations d'énergie**, la **bonne gestion** et l'**entretien régulier des équipements de votre logement** sont **essentiels**.

	type d'entretien
 ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
 circuit de chauffage	Faire désembouer le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
DPE : 5 sur 18
DDT : 62 sur 129



Recommandation d'amélioration de la performance



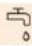



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.





1

Les travaux essentiels montant estimé : 17240 à 23340€

lot	description	performance recommandée
 eau chaude sanitaire	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique dernière génération	
 ventilation	Installation d'une VMC Hygro B	
 chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air réversible (SCOP = 3.9) SCOP = 3.9	
 murs	label Effinergie : ITE R >= 4.5 pour tout type d'isolation	

2

Les travaux à envisager montant estimé : 11750 à 15910€

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des planchers haut par le dessus (ITE 30cm)	
 plancher bas	label Effinergie : ITE R >= 3.5 pour l'isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert ; R >= 2.1 pour les planchers bas sur terre-plein	
 portes et fenêtres	Installation de fenêtres double vitrage VPE 4/20/4	
 portes et fenêtres	Installation de portes toutes menuiseries isolé avec double-vitrage	

Commentaires :

Aucun commentaire utile sur les recommandations

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



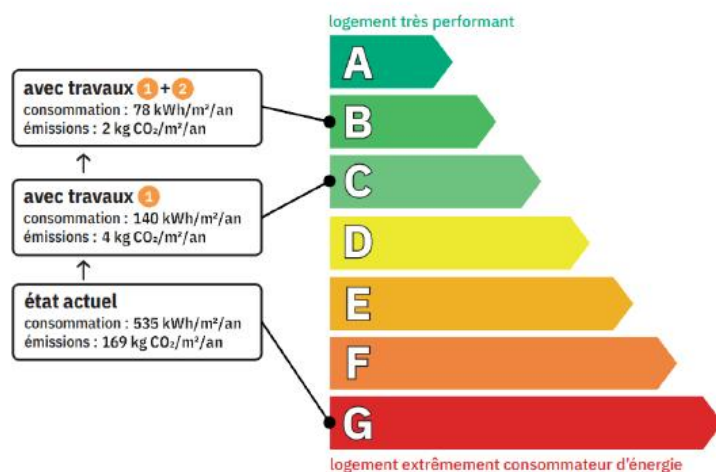
Rapport

n° de rapport : 451200466
DPE : 6 sur 18
DDT : 63 sur 129

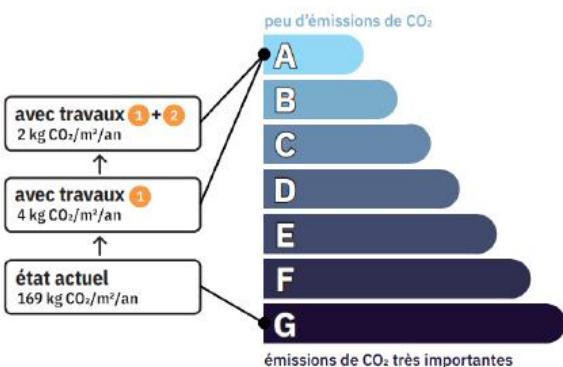


Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
DPE : 7 sur 18
DDT : 64 sur 129



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP, 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN

référence du logiciel validé : WinDPE v3
référence du DPE : 451200466
date de visite du bien : 04/10/2024
invariant fiscal du logement : Inconnu
référence de la parcelle cadastrale : 000AB124 / 604
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Le rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières n'est pas joint au DPE.

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergies que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyen des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par l'arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	📍 Observé/mesuré	45200
altitude	📡 données en ligne	100m
type de bien	📍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	1947
période de construction	≈ Estimé	Jusqu'à 1948
surface de référence	📍 Observé / mesuré	59.81m ²
nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2.31m

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
DPE : 8 sur 18
DDT : 65 sur 129



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe	plancher bas 1	surface	⓪ Observé/mesuré	41.33
		type	⓪ Observé/mesuré	Plancher inconnu
		isolation	⓪ Observé/mesuré	Non
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	⓪ Observé/mesuré	21.12
		inertie	⓪ Observé/mesuré	Lourde
		mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
		coefficient de déperdition (b)		1
	plancher bas 2	surface	⓪ Observé/mesuré	18.48
		type	⓪ Observé/mesuré	Dalle béton
		isolation	⓪ Observé/mesuré	Non
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	⓪ Observé/mesuré	10.02
		inertie	⓪ Observé/mesuré	Lourde
		mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Sous-sol non chauffé
		coefficient de déperdition (b)		1
toiture / plafond 1	surface totale (m²)	⓪ Observé/mesuré	35.27	
	surface opaque (m²)	⓪ Observé/mesuré	35.27 (surface des menuiseries déduite)	
	type	⓪ Observé/mesuré	Plafond bois sous solives bois	
	type de toiture	⓪ Observé/mesuré	Combles perdus	
	isolation	⓪ Observé/mesuré	Oui	
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITE	
	épaisseur isolant	⓪ Observé/mesuré	5	
	inertie	⓪ Observé/mesuré	Légère	
	mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible	
	coefficient de déperdition (b)		0.95	
toiture / plafond 2	surface totale (m²)	⓪ Observé/mesuré	24.54	
	surface opaque (m²)	⓪ Observé/mesuré	24.54 (surface des menuiseries déduite)	
	type	⓪ Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois	
	type de toiture	⓪ Observé/mesuré	Combles perdus	
	isolation	⓪ Observé/mesuré	Inconnu	
	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITE	
	année de construction / rénovation	✗ Valeur par défaut	Inconnue	
	inertie	⓪ Observé/mesuré	Légère	
	mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible	
coefficient de déperdition (b)		0.95		
mur 1	surface totale (m²)	⓪ Observé/mesuré	11.34	
	surface opaque (m²)	⓪ Observé/mesuré	6.25 (surface des menuiseries déduite)	
	type	⓪ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
	épaisseur moyenne (cm)	⓪ Observé/mesuré	20 et -	
	isolation	⓪ Observé/mesuré	Non	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	mur 1 (suite)	inertie	⓪ Observé/mesuré	Lourde
		orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud Ouest
		plancher bas associé	⓪ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
		mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
	mur 2	surface totale (m²)	⓪ Observé/mesuré	3.22
		surface opaque (m²)	⓪ Observé/mesuré	1.76 (surface des menuiseries déduite)
		type	⓪ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
		épaisseur moyenne (cm)	⓪ Observé/mesuré	20 et -
		isolation	⓪ Observé/mesuré	Non
		inertie	⓪ Observé/mesuré	Lourde
		orientation	⓪ Observé/mesuré	Nord Ouest
		plancher bas associé	⓪ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
		mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
	mur 3	surface totale (m²)	⓪ Observé/mesuré	7.98
		surface opaque (m²)	⓪ Observé/mesuré	6.9 (surface des menuiseries déduite)
		type	⓪ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
		épaisseur moyenne (cm)	⓪ Observé/mesuré	20 et -
		isolation	⓪ Observé/mesuré	Non
doublage			Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)	
inertie		⓪ Observé/mesuré	Légère	
orientation		⓪ Observé/mesuré	Nord Ouest	
plancher bas associé		⓪ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
mitoyenneté		⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
mur 4	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	⓪ Observé/mesuré	15.89	
	type	⓪ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
	épaisseur moyenne (cm)	⓪ Observé/mesuré	20 et -	
	isolation	⓪ Observé/mesuré	Non	
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)	
	inertie	⓪ Observé/mesuré	Légère	
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Nord Est	
	plancher bas associé	⓪ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
mur 5	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	⓪ Observé/mesuré	2.5	
	type	⓪ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
	épaisseur moyenne (cm)	⓪ Observé/mesuré	20 et -	
		isolation	⓪ Observé/mesuré	Non



Fiche technique du logement (suite)

mur 5 (suite)	inertie	Ⓞ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Ⓞ Observé/mesuré	Nord Est
	plancher bas associé	Ⓞ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	Ⓞ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	Ⓞ Observé/mesuré	7.99
	type	Ⓞ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Ⓞ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Ⓞ Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre, brique, bois)
mur 6	inertie	Ⓞ Observé/mesuré	Légère
	orientation	Ⓞ Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	Ⓞ Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Ⓞ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	Ⓞ Observé/mesuré	3.26
	type	Ⓞ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Ⓞ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Ⓞ Observé/mesuré	Non
	inertie	Ⓞ Observé/mesuré	Lourde
mur 7	orientation	Ⓞ Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	Ⓞ Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Ⓞ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	Ⓞ Observé/mesuré	5.33
	type	Ⓞ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Ⓞ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Ⓞ Observé/mesuré	Non
	inertie	Ⓞ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Ⓞ Observé/mesuré	Sud Est
mur 8	plancher bas associé	Ⓞ Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	Ⓞ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	Ⓞ Observé/mesuré	3.37
	type	Ⓞ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	Ⓞ Observé/mesuré	20 et -
	isolation	Ⓞ Observé/mesuré	Non
	inertie	Ⓞ Observé/mesuré	Lourde
	orientation	Ⓞ Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de local non chauffé	Ⓞ Observé/mesuré	Cellier

enveloppe (suite)



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	mur 9 (suite)	surface Aiu	⓪ Observé/mesuré	9.62
		isolation Aiu	⓪ Observé/mesuré	Non
		surface Aue	⓪ Observé/mesuré	5.26
		isolation Aue	⓪ Observé/mesuré	Non
		coefficient de déperdition (b)		0.5
	mur 10	surface totale (m ²)	⓪ Observé/mesuré	6.82
		type	⓪ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
		épaisseur moyenne (cm)	⓪ Observé/mesuré	20 et -
		isolation	⓪ Observé/mesuré	Non
		doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre,brique,bois)
	mur 11	inertie	⓪ Observé/mesuré	Légère
		orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud Est
		mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
		surface totale (m ²)	⓪ Observé/mesuré	7.99
mur 12	surface opaque (m ²)	⓪ Observé/mesuré	5.06 (surface des menuiseries déduite)	
	type	⓪ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
	épaisseur moyenne (cm)	⓪ Observé/mesuré	20 et -	
	isolation	⓪ Observé/mesuré	Non	
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre,brique,bois)	
mur 13	inertie	⓪ Observé/mesuré	Légère	
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud Ouest	
	plancher bas associé	⓪ Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton	
	mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
mur 12	surface totale (m ²)	⓪ Observé/mesuré	2.5	
	surface opaque (m ²)	⓪ Observé/mesuré	2.2 (surface des menuiseries déduite)	
	type	⓪ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
	épaisseur moyenne (cm)	⓪ Observé/mesuré	20 et -	
	isolation	⓪ Observé/mesuré	Non	
mur 12	inertie	⓪ Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud Ouest	
	plancher bas associé	⓪ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
mur 13	surface totale (m ²)	⓪ Observé/mesuré	3.07	
	surface opaque (m ²)	⓪ Observé/mesuré	2.59 (surface des menuiseries déduite)	
	type	⓪ Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
	épaisseur moyenne (cm)	⓪ Observé/mesuré	20 et -	
	isolation	⓪ Observé/mesuré	Non	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	mur 13 (suite)	inertie	⓪ Observé/mesuré	Lourde
		orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud Ouest
		plancher bas associé	⓪ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
		mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
	porte 1 (Porte sur Mur 1)	nombre	⓪ Observé/mesuré	1
		surface	⓪ Observé/mesuré	1.68
		type	⓪ Observé/mesuré	Porte en métal avec vitrage simple
		largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré	5
		localisation	⓪ Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	⓪ Observé/mesuré	Sans retour
		mur affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux
		mitoyenneté	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		coefficient de déperdition (b)		1
		nombre	⓪ Observé/mesuré	2
		surface	⓪ Observé/mesuré	1.00
		type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
		fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	largeur du dormant	⓪ Observé/mesuré
	localisation		⓪ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant		⓪ Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi		⓪ Observé/mesuré	Baies sans ouverture possible
	type de vitrage		⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison		⓪ Observé/mesuré	Vertical
	protection solaire		⓪ Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets
	orientation		⓪ Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de masques proches		⓪ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains		⓪ Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle		⓪ Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié		⓪ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur		⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)			1
	fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 1)	nombre	⓪ Observé/mesuré	1
		surface	⓪ Observé/mesuré	1.41
type		⓪ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique	
largeur du dormant		⓪ Observé/mesuré	5	
localisation		⓪ Observé/mesuré	Au nu intérieur	
retour isolant		⓪ Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi		⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage		⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage	
inclinaison		⓪ Observé/mesuré	Vertical	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 1) (suite)	protection solaire	⓪ Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets	
		orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud Ouest	
		type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun	
		type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Homogène	
		hauteur de l'angle	⓪ Observé/mesuré	60° <= <90°	
		mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	
		donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
		coefficient de déperdition (b)		1	
		fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 2)	nombre	⓪ Observé/mesuré	1
	surface		⓪ Observé/mesuré	1.46	
	type		⓪ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique	
	largeur du dormant		⓪ Observé/mesuré	5	
	localisation		⓪ Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant		⓪ Observé/mesuré	Sans retour	
	type de paroi		⓪ Observé/mesuré	Baies sans ouverture possible	
	type de vitrage		⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage	
	inclinaison		⓪ Observé/mesuré	Vertical	
	orientation		⓪ Observé/mesuré	Nord Ouest	
	type de masques proches		⓪ Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains		⓪ Observé/mesuré	Homogène	
	hauteur de l'angle		⓪ Observé/mesuré	60° <= <90°	
	mur/plancher haut affilié		⓪ Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	
	donnant sur		⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)			1	
	fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 3)		nombre	⓪ Observé/mesuré	1
			surface	⓪ Observé/mesuré	1.08
		type	⓪ Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
largeur du dormant		⓪ Observé/mesuré	5		
localisation		⓪ Observé/mesuré	Au nu intérieur		
retour isolant		⓪ Observé/mesuré	Sans retour		
type de paroi		⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes		
type de vitrage		⓪ Observé/mesuré	Simple vitrage		
inclinaison		⓪ Observé/mesuré	Vertical		
type de volets		⓪ Observé/mesuré	Volet battant PVC (épaisseur tablier > 22mm)		
orientation		⓪ Observé/mesuré	Nord Ouest		
type de masques proches		⓪ Observé/mesuré	Aucun		
type de masques lointains		⓪ Observé/mesuré	Homogène		
hauteur de l'angle		⓪ Observé/mesuré	60° <= <90°		
mur/plancher haut affilié		⓪ Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en blocs de béton creux		
donnant sur		⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure		



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 11)	coefficient de déperdition (b)		1
		nombre	🔍 Observé/mesuré	1
		surface	🔍 Observé/mesuré	2.93
		type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
		largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
		localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
		type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
		inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
		type de volets	🔍 Observé/mesuré	Jalousie accordéon
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest
		type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°	
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 11 - Murs en blocs de béton creux	
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 12)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
		surface	🔍 Observé/mesuré	0.30
type		🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal	
largeur du dormant		🔍 Observé/mesuré	5	
localisation		🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	
retour isolant		🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
type de paroi		🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
type de vitrage		🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage	
inclinaison		🔍 Observé/mesuré	Vertical	
orientation		🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest	
type de masques proches		🔍 Observé/mesuré	Aucun	
type de masques lointains		🔍 Observé/mesuré	Homogène	
hauteur de l'angle		🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°	
mur/plancher haut affilié		🔍 Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en blocs de béton creux	
donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure		
coefficient de déperdition (b)		1		
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 13)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.48	
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc	
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	



Fiche technique du logement (suite)

fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 13) (suite)	type de paroi	⓪ Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
	type de vitrage	⓪ Observé/mesuré	Double vitrage	
	étanchéité	⓪ Observé/mesuré	Présence de joint	
	inclinaison	⓪ Observé/mesuré	Vertical	
	épaisseur lame d'air	⓪ Observé/mesuré	15	
	remplissage	⓪ Observé/mesuré	Inconnu	
	orientation	⓪ Observé/mesuré	Sud Ouest	
	type de masques proches	⓪ Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	⓪ Observé/mesuré	Homogène	
	hauteur de l'angle	⓪ Observé/mesuré	60° <= <90°	
	mur/plancher haut affilié	⓪ Observé/mesuré	Mur 13 - Murs en blocs de béton creux	
	donnant sur	⓪ Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	enveloppe (suite)	pont thermique 1	type de liaison	⓪ Observé/mesuré
Longueur			⓪ Observé/mesuré	5.45
pont thermique 2		type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	1.55
pont thermique 3		type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	3.53
pont thermique 4		type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	7.03
pont thermique 5		type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher bas 1
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	1
pont thermique 6		type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher bas 2
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	3.22
pont thermique 7		type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 7 / Plancher bas 2
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	1.36
pont thermique 8	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 8 / Plancher bas 2	
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	2.22	
pont thermique 9	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 11 / Plancher bas 2	
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	3.22	
pont thermique 10	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 12 / Plancher bas 1	
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	1	
pont thermique 11	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 13 / Plancher bas 1	
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	1.56	
pont thermique 12	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1	
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.7	
pont thermique 13	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1	
	Longueur	⓪ Observé/mesuré	8	
pont thermique 14	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 2	



Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)	pont thermique 14 (suite)	Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.88	
	pont thermique 15	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 3	
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.98	
	pont thermique 16	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 4	
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	4.34	
	pont thermique 17	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 11 / Fenêtre 5	
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	7	
	pont thermique 18	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 12 / Fenêtre 6	
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	2.34	
	pont thermique 19	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 13 / Fenêtre 7	
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	2.78	
	pont thermique 20	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 13 / Mur de refend	
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	1.97	
	pont thermique 21	type de liaison	⓪ Observé/mesuré	Mur 4 / Mur de refend	
		Longueur	⓪ Observé/mesuré	2.26	
	système de ventilation 1	Type	⓪ Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres	
		façade exposées	⓪ Observé / mesuré	plusieurs	
		type d'installation	⓪ Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique	
		surface chauffée	⓪ Observé/mesuré	59.81	
		générateur type	⓪ Observé/mesuré	Chaudière Fioul classique	
		énergie utilisée	⓪ Observé/mesuré	Fioul	
température distribution		⓪ Observé/mesuré	Haute/Autre émetteurs avant 1981		
générateur année installation		✗ Valeur par défaut	1947		
régulation installation type			Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique		
systèmes de chauffage / Installation 1		émetteur type	⓪ Observé/mesuré	Radiateur	
	émetteur année installation	✗ Valeur par défaut	1980		
	distribution type	⓪ Observé/mesuré	Individuel eau chaude Haute température (=>65°) Isolé		
	en volume habitable	⓪ Observé/mesuré	Oui		
	numéro d'intermittence		1		
	émetteur	⓪ Observé/mesuré	Principal		
	fonctionnement ecs	⓪ Observé/mesuré	Mixte		
	nombre de niveau chauffé	⓪ Observé/mesuré	1		
	numéro		1		
	équipement	⓪ Observé/mesuré	Central sans minimum de température		
pilotage 1	chauffage type	⓪ Observé/mesuré	Central individuel		
	régulation pièce par pièce	⓪ Observé/mesuré	Sans		
	système	⓪ Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur		
	production type	⓪ Observé/mesuré	Production par chaudière fioul mixte		
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	installation type	⓪ Observé/mesuré	Individuelle		
	localisation	⓪ Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës		



Fiche technique du logement (suite)

systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1 (suite)	volume ballon (L)	🔍 Observé/mesuré	50
	énergie	🔍 Observé/mesuré	Fioul
	chaudière type	🔍 Observé/mesuré	Classique
	ancienneté	🔍 Observé/mesuré	1947
	bouclage réseau	🔍 Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	🔍 Observé/mesuré	instantanée
	générateur de chauffage associé	🔍 Observé/mesuré	Générateur 1
	nombre de niveau	🔍 Observé/mesuré	1

équipement

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
DPE : 18 sur 18
DDT : 75 sur 129





Audit Énergétique Réglementaire

Audit énergétique


N° audit : A24450131402P
date de visite : 04/10/2024
date d'établissement : 17/10/2024
valable jusqu'au : 03/10/2029
identifiant fiscal du logement : Inconnu

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement

dossier n° : 451200466
adresse : **216 RUE DE LA SELLE 45200 AMILLY**
type de bien : Maison
année de référence : 1947
surface habitable : 59,81 m²
Département : LOIRET
propriétaire : SUCCESSION DE M. LACMARI
ANDRE
adresse du propriétaire : 216 RUE DE LA SELLE 45200 AMILLY
commanditaire :

N° cadastre : 000AB124 / 604
nombre de niveaux : 1
altitude : 100 m

 **État initial du bâtiment**
p.3

 **Scénario de travaux en un clin d'oeil** p.8

Scénario 1 "rénovation en une fois"


Scénario 01 p.10



Scénario 2 "rénovation par étapes"

Scénario 02 p.15



 **Les principales phases du parcours de rénovation énergétique** p.24

 **Lexique et définitions** p.25

Informations auditeur

SC Diag
29 place Mirabeau, 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
auditeur : Stephan Costerg
tel : 06 82 61 59 75
email : stephan.costerg@bc2e.com

N° SIRET : 912 249 307 00014
N° de certification : AE748
org.de certification : LCP
logiciel : WinDpeV3

Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique
À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 1 sur 36
DDT : 76 sur 129



Objectif de cet audit

Cet audit énergétique vous permet d'appréhender le potentiel de rénovation énergétique de ce logement.



Cet audit énergétique peut être utilisé comme justificatif pour le bénéfice des aides à la rénovation, telles que MaPrimeRénov¹ et les Certificats d'Économie d'Énergie. Par ailleurs, la réalisation d'un audit énergétique est obligatoire pour la mise en vente de maisons individuelles ou de bâtiments en monopropriété, de performance énergétique ou environnementale F ou G, conformément à la loi Climat et Résilience. Ce classement est réalisé dans le cadre de l'établissement du DPE (Diagnostic de Performance Énergétique). Cet audit a été réalisé conformément aux exigences réglementaires, il peut donc être utilisé pour respecter cette obligation. L'audit vous propose plusieurs scénarios de travaux vous permettant de réaliser une rénovation performante, correspondant à l'atteinte de la classe A ou B, ou de la classe C pour les passoires énergétiques, sauf exceptions liées à des contraintes architecturales, techniques ou patrimoniales. Il se base sur l'étude de 6 postes : isolation des murs, des planchers bas, de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Pourquoi réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement?



Rénover au bon moment

→ L'achat d'un bien, c'est le bon moment pour réaliser des travaux, aménager votre cadre de vie, sans avoir à vivre au milieu du chantier.



Profiter des aides financières disponibles

→ L'état et les collectivités encouragent les démarches de rénovation des bâtiments par le biais de dispositifs d'aides financières.



Vivre dans un logement de qualité

→ Un logement correctement rénové, isolé, et ventilé, c'est la garantie d'un confort au quotidien, d'économies d'énergies, et d'une bonne qualité de l'air.



Réduire les factures d'énergie

→ L'énergie est un poste important des dépenses des ménages. En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous pouvez réduire fortement ces dépenses, tout en étant moins soumis aux aléas des prix de l'énergie.



Contribuer à atteindre la neutralité carbone

→ En France, le secteur du bâtiment représente environ 45% de la consommation finale d'énergie (source : SDES bilan énergétique 2020) et 18% des émissions de CO₂ (source : Citepa 2020). Si nous sommes nombreux à améliorer la performance énergétique de nos bâtiments en les rénovant, nous contribuerons à atteindre la neutralité carbone !



Louer plus facilement votre bien

→ Si vous souhaitez louer votre bien, les travaux de rénovation énergétique vous permettront de fidéliser les locataires et de louer plus facilement, en valorisant la qualité du bâtiment et la maîtrise des charges.
→ Vous vous prémunissez également des interdictions progressives de location des logements les plus énergivores.



Donner de la valeur à votre bien

→ En réalisant des travaux de rénovation énergétique, vous améliorez votre patrimoine en donnant de la valeur à votre bien, pour de nombreuses années.

→ Critère énergétique pour un logement décent :

- 1er janvier 2023 CEF < 450 kWh/m²/an (interdiction de location des CEF ≥ 450 kWh/m²/an)
- 1er janvier 2025 : classe DPE entre A et F (interdiction de location des G)
- 1er janvier 2028 : classe DPE entre A et E (interdiction de location des F)
- 1er janvier 2034 : classe DPE entre A et D (interdiction de location des E)



État initial du logement

Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.
 Réf du DPE (si utilisé) : 2445E3489746W

Performance énergétique et environnementale actuelle du logement

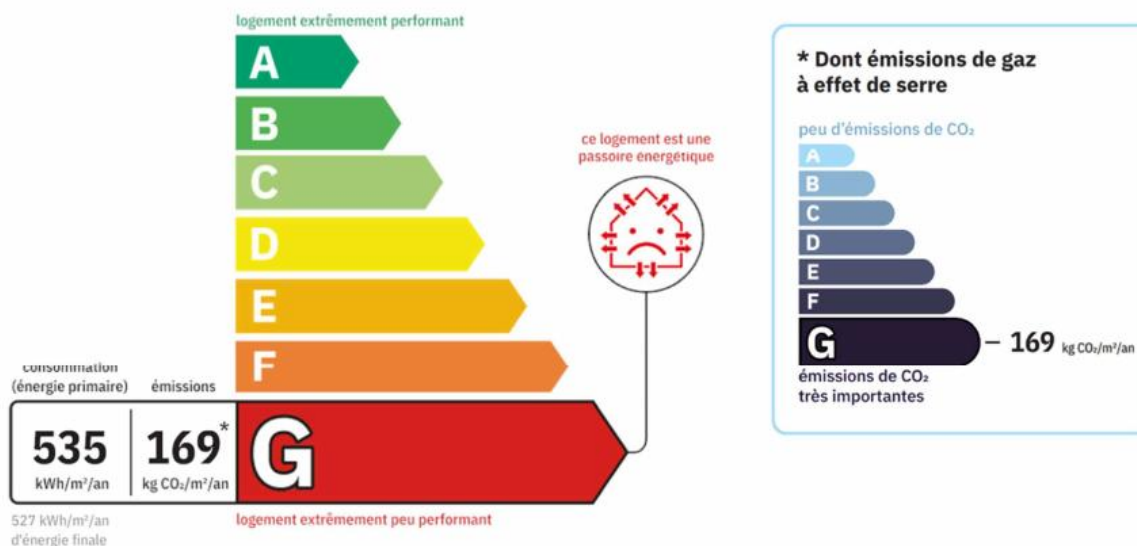
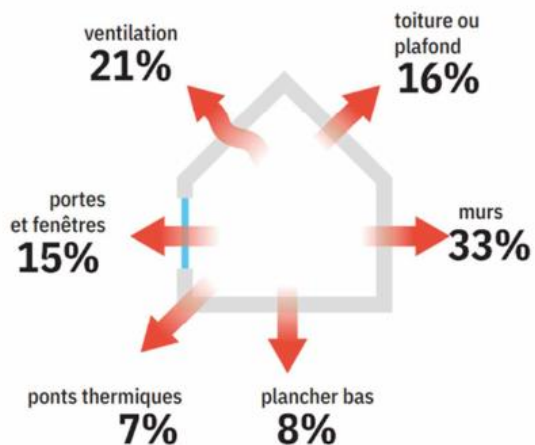


Schéma de déperdition de chaleur



Coefficient de déperditions thermiques = 1.60441 W/(m².K)

Coefficient de déperditions thermiques de référence = 0.40503 W/(m².K)

Confort d'été (hors climatisation)



Performance de l'isolation



Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : https://sdiag.bc2e.com
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport

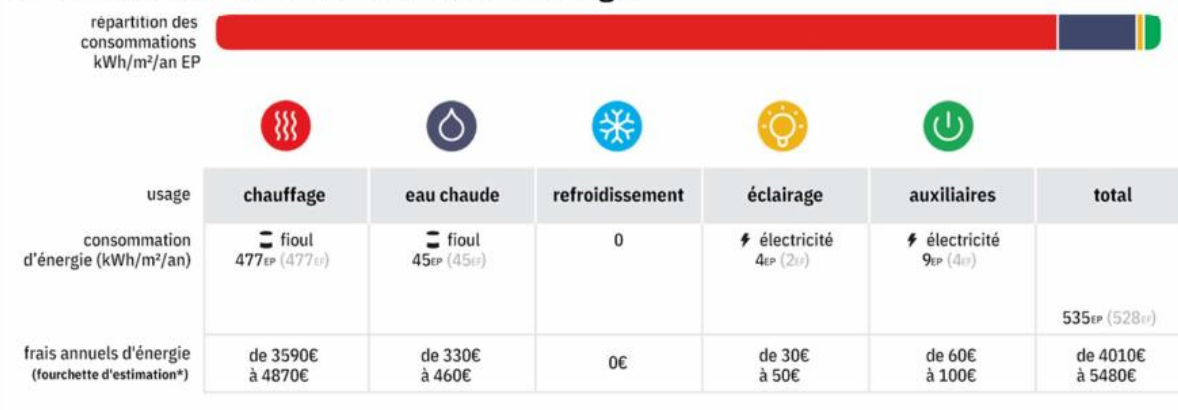


Rapport

n° de rapport : 451200466
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 3 sur 36
 DDT : 78 sur 129



Montants et consommations annuels d'énergie



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)

* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre consommations estimées et réelles

Le rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières n'est pas joint au DPE.

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergies que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyen des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (défini par l'arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Vue d'ensemble du logement

Description du bien

	Description
nombre de niveaux	1
nombre de pièces	Maison en simple rez de chaussée composée de 8 pièces.
description des pièces	Rez de chaussée : Cuisine 8.47m ² , séjour 11.98m ² , chambre 01 12.57m ² , salle de douche 2.25m ² , dégagement 3.04m ² , toilettes 1.95m ² , chambre 02 16.53m ² , débarras 3.02m ² .
mitoyenneté	La chambre 02 est sur un sous sol La chambre 02 son mur Sud/Est sur une descente d'escalier (LNC) Le débarras a son mur Sud/Ouest sur une descente d'escalier (LNC) Le Mur Nord/Est de la maison est mitoyen avec le terrain voisin (isolation par l'extérieur impossible).

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://sdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport








Rapport






n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 4 sur 36
DDT : 79 sur 129



Vue d'ensemble des équipements

type d'équipement	description	état de fonctionnement
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système individuel) Chaudière Fioul classique (Année: 1947, Energie: Fioul) Emetteur(s): Radiateur	
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : central sans minimum de température, Système : radiateur / convecteur	
 eau chaude sanitaire	Production liée à la chaudière Fioul installé en 1947, non bouclé, de type instantané (système individuel)	
 climatisation	Sans objet	
 ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres	Cas de dérogation.

Caractéristiques techniques, architecturales ou patrimoniales

photo	description	conseils
	Présence d'amiante sur les rives de toiture.	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer
	Présence d'amiante sur la toiture.	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer
	Présence de végétation sur les murs extérieurs.	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer
	Présence de végétation sur les murs extérieurs.	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer
	Présence d'une fissure sur le mur Nord/Ouest.	Prévoir l'intervention d'un technicien spécialisé qui précisera la liste des travaux à effectuer

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport




Rapport

n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 5 sur 36
DDT : 80 sur 129




Pathologies et risques de pathologies

photo	description	conseils
	Présence d'humidité sur le mur Nord/Est de la chambre 02.	Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement
	Présence d'un fort taux d'humidité sur le mur Nord/Est du débarras.	Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement
	présence d'humidité sur le mur Sud/Ouest de la chambre 02.	Faire intervenir un spécialiste pour mettre en place un traitement

Contraintes économiques

Aucune contrainte économique n'a été repérée lors de l'établissement de l'Audit Énergétique

 Murs	Description	Isolation
Mur 1	Mur en blocs de béton creux de 11.34m ² , non isolé, orienté Sud Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 2	Mur en blocs de béton creux de 3.22m ² , non isolé, orienté Nord Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 3	Mur en blocs de béton creux de 7.98m ² , non isolé, orienté Nord Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 4	Mur en blocs de béton creux de 15.89m ² , non isolé, orienté Nord Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 5	Mur en blocs de béton creux de 2.50m ² , non isolé, orienté Nord Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 6	Mur en blocs de béton creux de 7.99m ² , non isolé, orienté Nord Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 7	Mur en blocs de béton creux de 3.26m ² , non isolé, orienté Nord Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 8	Mur en blocs de béton creux de 5.33m ² , non isolé, orienté Sud Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 9	Mur en blocs de béton creux de 3.37m ² , non isolé, orienté Sud Ouest, donnant sur local 1	INSUFFISANTE
Mur 10	Mur en blocs de béton creux de 6.82m ² , non isolé, orienté Sud Est, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE



Mur 11	Mur en blocs de béton creux de 7.99m ² , non isolé, orienté Sud Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 12	Mur en blocs de béton creux de 2.50m ² , non isolé, orienté Sud Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE
Mur 13	Mur en blocs de béton creux de 3.07m ² , non isolé, orienté Sud Ouest, donnant sur paroi extérieure	INSUFFISANTE

 Planchers	Description	Isolation
Plancher bas 1	Plancher inconnu de 41.33m ² , non isolé, donnant sur plancher sur terre-plein	MOYENNE
Plancher bas 2	Dalle béton de 18.48m ² , non isolé, donnant sur sous-sol non chauffé	BONNE

 Toitures	Description	Isolation
Plancher haut 1	Plafond bois sous solives bois de 35.27m ² , isolé par l'extérieur, donnant sur local non chauffé non accessible	INSUFFISANTE
Plancher haut 2	Plafond bois sur solives bois de 24.54m ² , isolation inconnue, donnant sur local non chauffé non accessible	INSUFFISANTE

 Menuiseries	Description	Isolation
Fenêtres	Fenêtres battantes en bois ou bois métal, Simple vitrage et Jalousie accordéon Baies sans ouverture possible en métallique sans rupture de pont thermique, Simple vitrage	INSUFFISANTE
Portes-Fenêtres	Pas de porte-fenêtre déperditive	
Portes	Porte en métal avec vitrage simple	INSUFFISANTE

Observations de l'auditeur

Le murs Nord/Est de la maison est mitoyen avec le terrain voisin, il ne sera donc pas possible d'isoler ce mur par l'extérieur.
A noter la présence d'amiante, rives de toiture, toitures, derrière les cache moineaux ... (non exhaustif) un DAAT sera nécessaire.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 7 sur 36
DDT : 82 sur 129



Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement <small>(conso. en kWhEP/m²/an et émissions en kg CO₂/m²/an)</small>	Économies d'énergie par rapport à l'état initial <small>(énergie primaire)</small>	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux <small>(*TTC)</small>
Avant travaux					
	535 169 G		☹ insuffisant	de 4010€ à 5480€	
Scénario 1 "rénovation en une fois" (détails p.10)					
<ul style="list-style-type: none"> Isolation des murs Isolation de la toiture Installation d'un système de ventilation Remplacement des menuiseries extérieures Remplacement du système de chauffage Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire 	100 3 B	- 81 % <small>(- 435 kWhEP/m²/an)</small>	☹ insuffisant	de 540€ à 740€	≈ 45743€

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Les coûts de travaux indiqués dans ce rapport proviennent de : Bibliothèque de travaux personnelle

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport

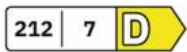

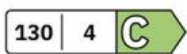

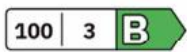



Rapport

n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 8 sur 36
DDT : 83 sur 129



Scénario 2 "rénovation par étapes" (détails p.15)

<p>Première étape</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du système de chauffage • Remplacement du système de production d'eau chaude sanitaire 		<p>- 60 % (- 323 kWhEP/m²/an)</p>	 insuffisant	<p>de 1020€ à 1390€</p>	<p>≈ 17200€</p>
<p>Deuxième étape</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation des murs • Remplacement des menuiseries extérieures 		<p>- 76 % (- 405 kWhEP/m²/an)</p>	 insuffisant	<p>de 670€ à 910€</p>	<p>≈ 21655€</p>
<p>Troisième étape</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation de la toiture • Installation d'un système de ventilation 		<p>- 81 % (- 433 kWhEP/m²/an)</p>	 insuffisant	<p>de 540€ à 740€</p>	<p>≈ 6888€</p>

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux. Les coûts de travaux indiqués dans ce rapport proviennent de : Bibliothèque de travaux personnelle**

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 9 sur 36
DDT : 84 sur 129



Scénario 1 "rénovation en une fois"

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Rénovation Globale
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- MaPrimeRénov' Sérénité
- EcoPTZ



Aides locales :

- Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : conseil.energie@gatinaismontargois.com
tel: 02 38 92 10 58

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
<p>Murs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mur 4, mur 5, mur 6, mur 7, mur 8, mur 9, mur 10 : Isolation par l'intérieur avec : Laine de verre revêtue kraft pour doublage des murs (90mm R=3.0) Inclus plaques de plâtre, bandes et enduits. (Surface isolée : 45.16m²) • Mur 1, mur 2, mur 3, mur 11, mur 12, mur 13 : Isolation par l'extérieur avec : Laine de roche panneau façade (150mm, R=4.25)/ finition enduits Inclus les travaux préparatoire des mur, piochage ou arrasage des appuis de fenestres (Surface isolée : 24.76m²) 	<p>≈ 8000€</p>
<p>Planchers haut / Toitures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toiture 1, toiture 2 : Laine de verre (Rouleau) (400mm, R=10.0) (ITE) (Surface isolée : 59.81m²) 	<p>≈ 3888€</p>
<p>Ventilation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ventilation 1 : VMC SF Hygro B après 2012 	<p>≈ 500€</p>
<p>Portes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porte 1 : Porte pvc avec moins avec 30-60% de double vitrage (Ud=1.4) 	<p>≈ 1500€</p>

*Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014



Scannez et téléchargez votre rapport





Rapport

n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 10 sur 36
DDT : 85 sur 129





 Détails des travaux énergétiques (suite)	 Coût estimé (*TTC)
<p>Fenêtres</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fenêtre 6, fenêtre 7 : Fenêtre 1 vantail pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) ● Fenêtre 1, fenêtre 3 : Fenêtre 3 vantaux pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) fixes ● Fenêtre 2 : Fenêtre 3 vantail pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) ouvrant ● Fenêtre 4 : Fenêtre 2 vantaux pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) ● Fenêtre 5 : Fenêtre 1 vantail pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) 	<p>≈ 2310€</p>
<p>Systèmes de chauffage</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Installation 1 : Pompe à chaleur air/eau (Scop de 4.0) 	<p>≈ 9000€</p>
<p>Systèmes d'eau chaude sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Installation 1 : Chauffe-eau thermodynamique sur socle sur air ambiant/extérieur 200 litres (1800W)/ inclus installation et réglages. 	<p>≈ 3200€</p>

 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
<ul style="list-style-type: none"> ● Fourniture et pose de 15ml de plinthe carrelage ● Retrait placard tableau électrique ● Démontage tableau électrique ● Retrait de 5 étagères (dégagement) ● Retrait d'un rideau et sa tringle ● Démontage étagères (débaras) ● Préparation et mise en peinture des plaques de plâtre. ● Démontage abris bouteilles de gaz ● Démontage des caches moineaux ● Modification d'une descente de gouttière. ● Démontage d'un point électrique ● Modification d'un point de puisage (eau) situé sur l'extérieur. ● Démontage des doublage bois intérieur pour installer l'isolation intérieur. (et mise en déchetterie) ● Retraits des volets ou store en place. (5unités) ● Nettoyage de fin de chantier 	<p>≈ 4725€</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de trappe de visite en lieu et place des ouvertures existantes plus 1.(3unités) (● Retraits de l'ancienne isolation/mise en déchetterie. 	<p>≈ 1050€</p>

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**



 Détails des travaux induits (suite)	 Coût estimé (*TTC)
<ul style="list-style-type: none"> ● Percement en façade pour bouche de rejet. et fourniture de la bouche avec scellage ● Fourniture et pose de 3 modules d'entrée d'air ● Tirage d'une ligne dédiée avec disjoncteur ● Mise en marche, test et réglage ● Détalonnage des portes. 	≈ 1450€
<ul style="list-style-type: none"> ● Reprise des maçonneries interieur. 	≈ 150€
<ul style="list-style-type: none"> ● Fourniture et pose de volet roulant PVC (manivelle) ● Intégrer dans l'isolation et ravalement. ● Reprise des finition interieur après pose des fenetres ● Forfait pose incluant le demontage des menuiseries et la pose des stores et fenêtres. ● Mise en place des bavettes ou appuis de fenetre aluminum (en corelation avec l'solation exterior) 	≈ 4970€
<ul style="list-style-type: none"> ● Fourniture et pose de radiateur basse temérature. (6 unités) inclus le seche serviette dans salle de douche ● Deseimbouge du circuit eau ● Demontage de la chaudiere, retrait de la citerne fioul et depollution. ● Pose de robinets thermostatique 	≈ 4600€
<ul style="list-style-type: none"> ● Modification des arrivées et départs d'eaux ● Isolation des tyauteries 	≈ 400€

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent evoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : <https://sdiag.bc2e.com>
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 12 sur 36
 DDT : 87 sur 129



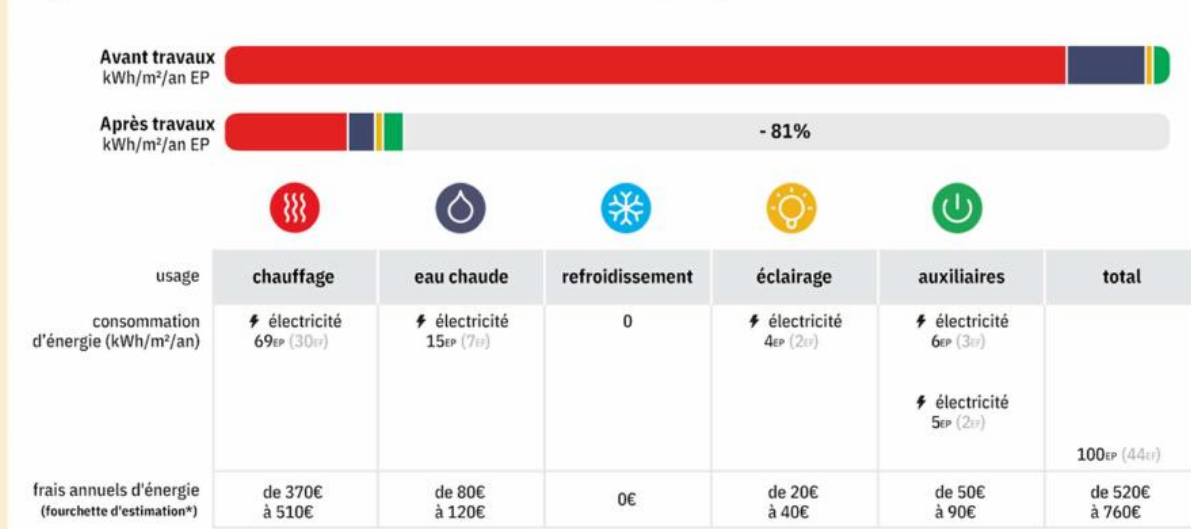
Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
 Logement correctement ventilé	- 81 % (- 435 kWhEP/m ² /an) - 92 % (- 484 kWhEP/m ² /an)	- 98 % (- 166 kg CO ₂ /m ² /an)	insuffisant	de 540€ à 740€	≈ 45743€

Nouvelle surface habitable après une isolation par l'intérieur

58.48 m² (-1.33 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 13 sur 36
DDT : 88 sur 129



Recommandations de l'auditeur

Ce rapprocher de votre mairie afin de connaître les démarches administrative, tel que la nécessité de déposer une demande de modification de façade pour le changement des menuiseries, l'isolation extérieur ou encore la pose de l'unité extérieur de la PAC.

Veillez à traiter l'ensembles des désordres (technique ou pathologique) tel que la présence de végétation, les fissures, l'humidité en faisant appel à des entreprises qualifiées avant les travaux d'isolation (Interieur ou extérieur).

Ces interventions sont non chiffrées dans les scénarios cela dépendra des solutions retenues.

S'assurer de la compatibilité entre la nature des murs existant, des matériaux et technique de mise en oeuvre de l'isolation auprès des entreprises qualifiées afin d'éviter tout désordre futur.

Lors de l'installation du groupe motorisé de la VMC, penser à son accessibilité pour son entretien ou dépannage.

Il est conseillé de procéder au moins deux fois par an nettoyage des bouches et au moins une fois par an au nettoyage du groupe motorisé.

Détalonner les portes afin de permettre une bonne circulation de l'air entre les pièces sèches et humides.

(de 1 à 1,5cm pour toutes les portes sauf la cuisine qui doit être entre 2 et 2.5cm)

Ce rapprocher d'un professionnel qualifié pour le choix du matériel concernant la pompe à chaleur et les radiateurs basse température (dimensionnement, emplacement, puissance ...)

Isoler l'ensemble de la tuyauterie transportant les fluides.

Attention au traitement de l'isolation extérieur au niveau des tableaux et appuis de fenêtres

Il est conseillé de réaliser l'isolation extérieur et le changement des menuiseries en même temps afin d'assurer une parfaite continuité de l'isolation et une meilleur gestion des ponts thermique.

Attention à la présence d'amiante,

En cas de travaux il sera nécessaire de faire réaliser un diagnostic amiante avant travaux par un diagnostiqueur certifié. Le diagnostic amiante avant vente ne peut être utilisé dans ce cas.

Faire appel uniquement à des entreprises RGE (Garantes du Respect de l'Environnement).

Avantages de ce scénario

L'unité de la PAC et le ballon seront installés en lieu et place de l'ancienne chaudière.

Le circuit de distribution est conservé.

Impact immédiat sur le confort et la consommation d'énergie pour le chauffage et la production d'eau chaude.

Réalisation des 3/4 de l'isolation par l'extérieur

limitant l'impacte sur la surface habitable et de réduire les travaux sur l'interieur.



Scénario 2 "rénovation par étapes"

Première étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- MaPrimeRénov' Sérénité
- EcoPTZ







Aides locales :

- Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : conseil.energie@gatinaismontargois.com
tel: 02 38 92 10 58

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 Systèmes de chauffage <ul style="list-style-type: none"> • Installation 1 : Pompe à chaleur air/eau (Scop de 4.0) 	≈ 9000€
 Systèmes d'eau chaude sanitaire <ul style="list-style-type: none"> • Installation 1 : Chauffe-eau thermodynamique sur socle sur air ambiant/extérieur 200 litres (1800W)/ inclus installation et réglages. 	≈ 3200€
 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture et pose de radiateur basse température. (6 unités) inclus le seche serviette dans salle de douche • Deseimbouge du circuit eau • Démontage de la chaudière, retrait de la citerne fioul et dépollution. • Pose de robinets thermostatique 	≈ 4600€
<ul style="list-style-type: none"> • Modification des arrivées et départs d'eaux • Isolation des tyauteries 	≈ 400€

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

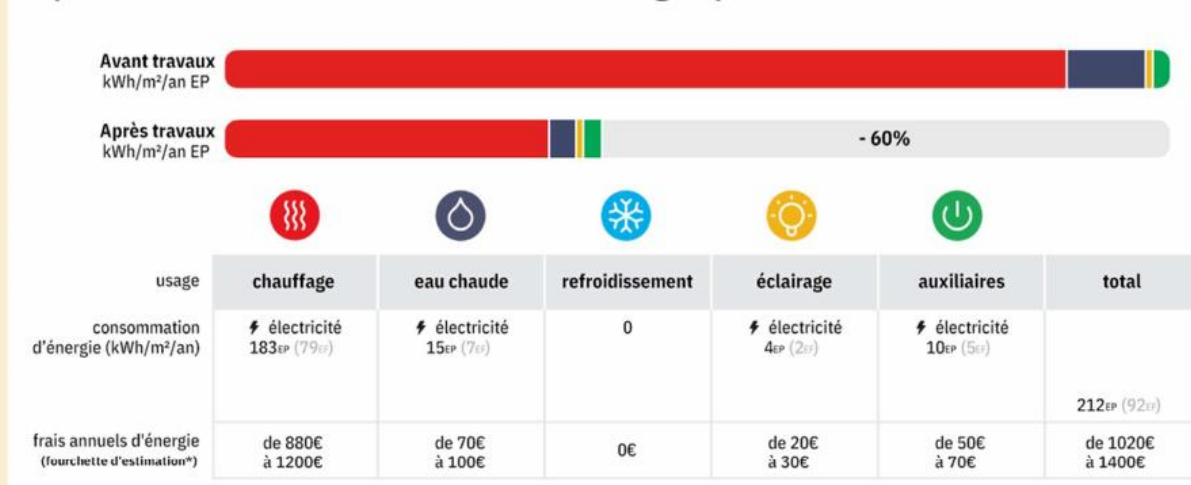
n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 15 sur 36
DDT : 90 sur 129



Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m ² /an et kg CO ₂ /m ² /an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
	- 60 % (- 323 kWhEP/m ² /an) - 83 % (- 435 kWhEP/m ² /an)	- 96 % (- 162 kg CO ₂ /m ² /an)	insuffisant	de 1020€ à 1390€	≈ 17200€

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
 * Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : https://scdiag.bc2e.com
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 16 sur 36
 DDT : 91 sur 129



Deuxième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Sérénité
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- EcoPTZ




Aides locales :

- Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr





Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : conseil.energie@gatinaismontargois.com tel: 02 38 92 10 58

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
<p>Murs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mur 4, mur 5, mur 6, mur 7, mur 8, mur 9, mur 10 : Isolation par l'intérieur avec : Laine de verre revêtue kraft pour doublage des murs (90mm R=3.0)  Inclus plaques de plâtre, bandes et enduits. (Surface isolée : 45.16m²) • Mur 1, mur 2, mur 3, mur 11, mur 12, mur 13 : Isolation par l'extérieur avec : Laine de roche panneau façade (150mm, R=4.25)/ finition enduits Inclus les travaux préparatoire des mur, piochage ou arrasage des appuis de fenetres) (Surface isolée : 24.76m²) 	<p>≈ 8000€</p>
<p>Portes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porte 1 : Porte pvc avec moins avec 30-60% de double vitrage (Ud=1.4) 	<p>≈ 1500€</p>
<p>Fenêtres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fenêtre 6, fenêtre 7 : Fenêtre 1 vantail pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) • Fenêtre 1, fenêtre 3 : Fenêtre 3 vantaux pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) fixes • Fenêtre 2 : Fenêtre 3 vantail pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) ouvrant • Fenêtre 4 : Fenêtre 2 vantaux pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) • Fenêtre 5 : Fenêtre 1 vantail pvc, double vitrage 4/20/4 argon (Uw=1.1) 	<p>≈ 2310€</p>

 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
--	---

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**



 Détails des travaux induits (suite)	 Coût estimé (*TTC)
<ul style="list-style-type: none"> ● Fourniture et pose de 15ml de plinthe carrelage ● Retrait placard tableau électrique ● Démontage tableau électrique ● Retrait de 5 étagères (dégagement) ● Retrait d'un rideau et sa tringle ● Démontage étagères (débarras) ● Préparation et mise en peinture des plaques de plâtre. ● Démontage abris bouteilles de gaz ● Démontage des caches moineaux ● Modification d'une descente de gouttière. ● Démontage d'un point électrique ● Modification d'un point de puisage (eau) situé sur l'extérieur. ● Démontage des doublage bois intérieur pour installer l'isolation intérieure. (et mise en déchetterie) ● Retraits des volets ou store en place. (5unités) ● Nettoyage de fin de chantier 	≈ 4725€
<ul style="list-style-type: none"> ● Reprise des maçonneries intérieur. 	≈ 150€
<ul style="list-style-type: none"> ● Fourniture et pose de volet roulant PVC (manivelle) ● Intégrer dans l'isolation et ravalement. ● Reprise des finitions intérieur après pose des fenêtres ● Forfait pose incluant le démontage des menuiseries et la pose des stores et fenêtres. ● Mise en place des bavettes ou appuis de fenêtre aluminium (en corrélation avec l'isolation extérieur) 	≈ 4970€

***Montant estimé à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
 29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
 Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
 Web : <https://sdiag.bc2e.com>
 Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
 AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 18 sur 36
 DDT : 93 sur 129



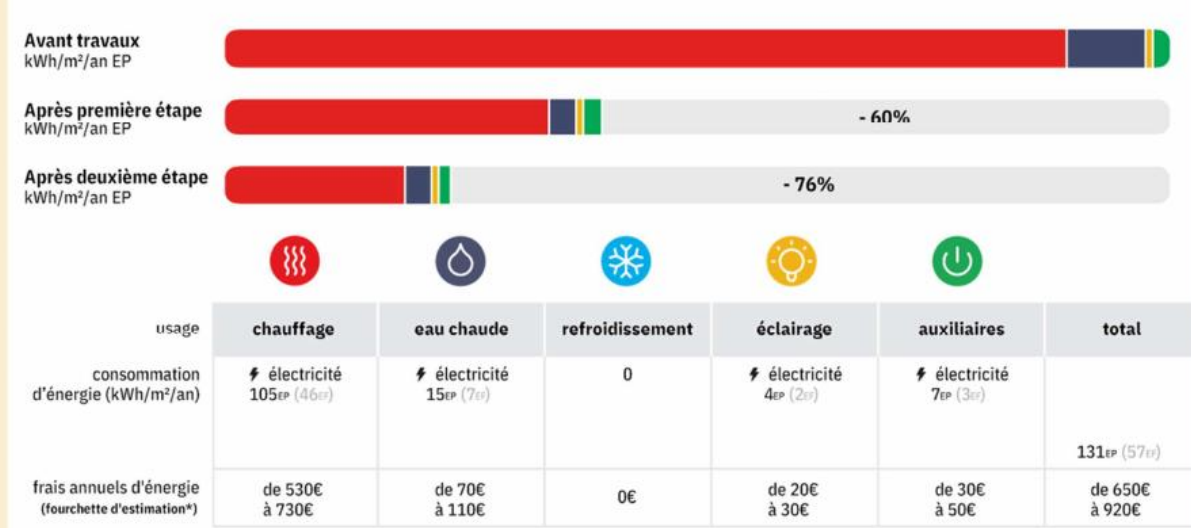
Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
130 4	- 76 % (- 405 kWhEP/m²/an) - 89 % (- 473 kWhEF/m²/an)	- 98 % (- 165 kg CO₂/m²/an)	insuffisant	de 670€ à 910€	≈ 21655€

Nouvelle surface habitable après une isolation par l'intérieur

58.48 m² (-1.33 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

*Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Troisième étape

Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux. Elles peuvent évoluer entre la réalisation de l'audit et la concrétisation des travaux.

Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Sérénité
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- EcoPTZ

Aides locales :

- Programme ANAH "Habiter Mieux"

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : france-renov.gouv.fr



Pour des conseils neutres et gratuits, échangez avec un conseiller France Rénov' : conseil.energie@gatinaismontargois.com
tel: 02 38 92 10 58

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (*TTC)
 Planchers haut / Toitures <ul style="list-style-type: none"> • Toiture 1, toiture 2 : Laine de verre (Rouleau) (400mm, R=10.0) (ITE) (Surface isolée : 59.81m²) 	≈ 3888€
 Ventilation <ul style="list-style-type: none"> • Ventilation 1 : VMC SF Hygro B après 2012 	≈ 500€
 Détails des travaux induits	 Coût estimé (*TTC)
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de trappe de visite en lieu et place des ouvertures existantes plus 1.(3unités) (• Retrais de l'ancienne isolation/mise en decheterie. 	≈ 1050€
<ul style="list-style-type: none"> • Percement en façade pour bouche de rejet. et fourniture de la bouche avec scellage • Fourniture et pose de 3 modules d'entrée d'air • Tirage d'une ligne dédiée avec disjoncteur • Mise en marche, test et réglage • Détalonnage des portes. 	≈ 1450€

***Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.**

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 20 sur 36
DDT : 95 sur 129



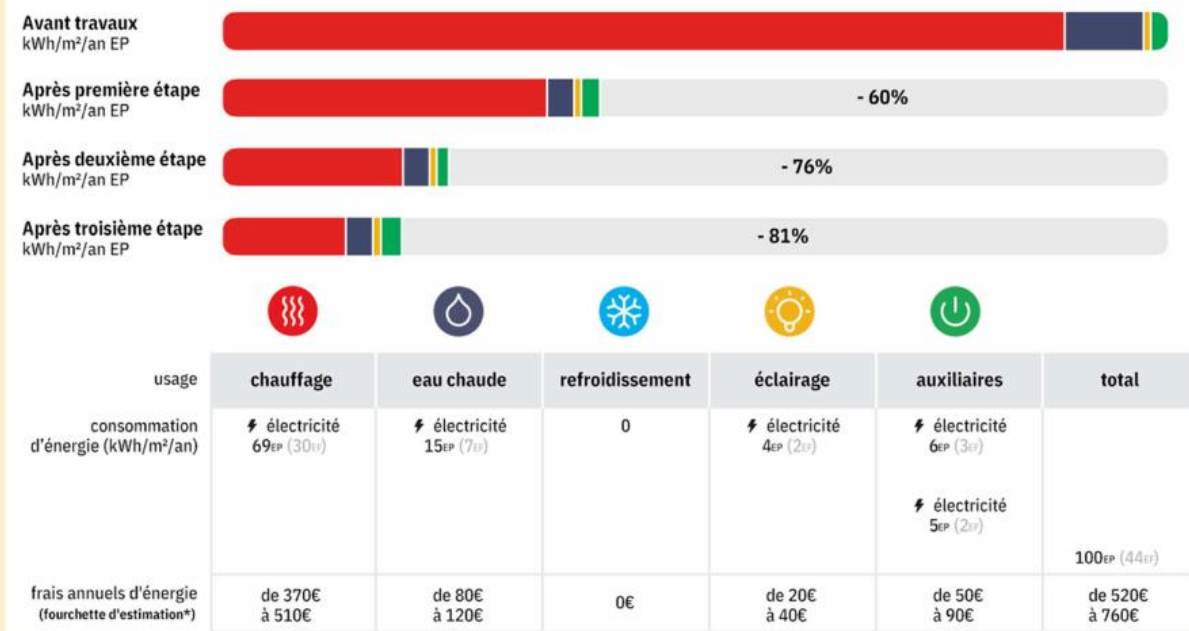
Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement kWhEP/m²/an et kg CO₂/m²/an	Économies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (gaz à effet de serre)	Confort d'été	Dépenses d'énergie estimées/an	Coût estimé des travaux (*TTC)
 Logement correctement ventilé	- 81 % (- 435 kWhEP/m²/an)	- 98 % (- 166 kg CO₂/m²/an)	 insuffisant	de 540€ à 740€	≈ 6888€

Nouvelle surface habitable après une isolation par l'intérieur

58.48 m² (-1.33 m² par rapport à l'état initial)

Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

EP → énergie primaire | EF → énergie finale (voir la définition en annexe)
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

*Montant estime à la date de réalisation de l'audit énergétique. Cette estimation ne constitue pas un devis, et les coûts des travaux sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Les TVA appliquées par l'auditeur peuvent évoluer en fonction des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors de la réalisation des travaux.



Recommandations de l'auditeur

Ce rapprocher de votre mairie afin de connaître les démarches administrative, tel que la nécessité de déposer une demande de modification de façade pour le changement des menuiseries, l'isolation extérieur ou encore la pose de l'unité extérieur de la PAC.

Veillez à traiter l'ensembles des désordres (technique ou pathologique) tel que la présence de végétation, les fissures, l'humidité en faisant appel à des entreprises qualifiées avant les travaux d'isolation (Interieur ou extérieur).

Ces interventions sont non chiffrées dans les scénarios cela dépendra des solutions retenues.

S'assurer de la compatibilité entre la nature des murs existant, des matériaux et technique de mise en oeuvre de l'isolation auprès des entreprises qualifiées afin d'éviter tout désordre futur.

Lors de l'installation du groupe motorisé de la VMC, penser à son accessibilité pour son entretien ou dépannage.

Il est conseillé de procéder au moins deux fois par an nettoyage des bouches et au moins une fois par an au nettoyage du groupe motorisé.

Détalonner les portes afin de permettre une bonne circulation de l'air entre les pièces sèches et humides.

(de 1 à 1,5cm pour toutes les portes sauf la cuisine qui doit être entre 2 et 2.5cm)

Ce rapprocher d'un professionnel qualifié pour le choix du matériel concernant la pompe à chaleur et les radiateurs basse température (dimensionnement, emplacement, puissance ...)

Isoler l'ensemble de la tuyauterie transportant les fluides.

Attention au traitement de l'isolation extérieur au niveau des tableaux et appuis de fenêtres

Il est conseillé de réaliser l'isolation extérieur et le changement des menuiseries en même temps afin d'assurer une parfaite continuité de l'isolation et une meilleur gestion des ponts thermique.

Attention à la présence d'amiante,

En cas de travaux il sera nécessaire de faire réaliser un diagnostic amiante avant travaux par un diagnostiqueur certifié. Le diagnostic amiante avant vente ne peut être utilisé dans ce cas.

Faire appel uniquement à des entreprises RGE (Garantes du Respect de l'Environnement).

Avantages de ce scénario

Intervention des le 1er geste sur le poste le plus impactant ...Le chauffage et production d'eau chade.

Impact immédiat sur le confort et la consommation d'énergie pour le chauffage et la production d'eau chaude.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 22 sur 36
DDT : 97 sur 129



Traitement des interfaces

Le traitement des interfaces entre les postes de travaux lors d'une rénovation énergétique revêt une importance cruciale. Ces points de jonction entre différents éléments structurels, tels que les murs, les planchers et les fenêtres, jouent un rôle déterminant dans l'efficacité énergétique et le confort thermique du bâtiment.







Une réflexion sur l'ensemble des lots de travaux permet d'éviter les impasses de rénovation, de s'assurer de la gestion appropriée des interfaces pour minimiser les ponts thermiques et d'assurer l'étanchéité à l'air. Cette réflexion permet de réduire les pertes d'énergie et d'assurer le respect des bonnes pratiques pour faire face au problème d'humidité, afin d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur et à la préservation santé des occupants.

Vous pouvez consulter le guide réalisé par l'ADEME, Travaux par étapes : les points de vigilance. Ce guide fournit des conseils pertinents pour garantir un traitement efficace des interfaces entre 2 lots de travaux réalisés non simultanément sur le chantier, dans une démarche de rénovation performante.

<https://bibliothèque.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5492-travaux-par-etapes-les-points-de-vigilance.html>

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
 circuit de chauffage	Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans



Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

Définition du projet de rénovation

- Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...
- Inspirez-vous des propositions de travaux détaillées dans ce document.
- Mon Accompagnateur Rénov' assure un accompagnement adapté et personnalisé des ménages afin de renforcer la qualité et l'efficacité des travaux de rénovation énergétique qu'ils engagent. Les ménages doivent obligatoirement avoir recours à MAR' agréés par l'Anah (ou ses délégations) pour bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Parcours accompagné.



Identifiez l'Accompagnateur Rénov' le plus proche de chez vous :
<https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov>



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov'. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous :
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

3

Demande d'aides financières

- MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.
- Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.
- Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur le Simulateur Rénov' :
<https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation#/>

Créez votre compte MaPrimeRénov' :
maprimerenov.gouv.fr/prweb



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici :
www2.sfgas.fr/etablisements-affilies

2

Recherche des professionnels et demandes de devis

- Un conseiller France Rénov' peut vous orienter vers des professionnels compétents tout au long de votre projet de rénovation.
- Pour trouver un artisan ou une entreprise, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.
- Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Lorsque vous avez reçu des devis, vous pouvez lancer votre demandes d'aides. Ne signez pas les devis avant de l'avoir fait.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre professionnel ici :
france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

4

Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

- Lancement et suivi des travaux.
- Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études techniques) dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents corps d'état.
- Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent dans la réalisation des travaux.

5

Réception des travaux

- À la réception, les travaux doivent être terminés. Ne réceptionnez pas des travaux avant d'avoir vérifié que ceux-ci sont correctement exécutés.
- Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.



Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, vous pouvez vous aider de fiches de réception de travaux standardisées, par exemple celles du programme Profeel :
<https://programmeprofeel.fr/ressources/28-fiches-pratiques-pour-faciliter-la-reception-de-vos-travaux/>



Lexique et définitions

Label BBC Rénovation

Label de performance énergétique de référence en rénovation. Les bâtiments atteignant le niveau BBC ont de faibles besoins énergétiques et émettent peu de gaz à effet de serre. C'est la performance, inscrite dans la loi, que chaque bâtiment doit viser d'ici à 2050.

Déperditions thermiques

Les déperditions thermiques d'un bâtiment désignent la perte de chaleur à travers ses parois et par les échanges d'air avec l'extérieur. Leur ampleur peut être estimée par le calcul d'un coefficient de déperditions thermiques, comparé à une valeur de référence pour le bâtiment. De faibles déperditions thermiques permettent de limiter fortement les besoins de chauffage.

Surface de référence (et surface habitable)

La surface prise en compte pour l'établissement de l'audit est la surface de référence du bâtiment. Cette surface est la surface habitable du bâtiment, à laquelle il est ajouté les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des pièces transformées en pièces de vie.

La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas non chauffées, volumes vitrés prévus à l'article R.155-1 du code de la construction et de l'habitation, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Système de pilotage

Le pilotage est un ensemble de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle dans votre logement. Ils permettent de limiter et d'optimiser les consommations d'énergie au sein de votre logement et de réduire ainsi l'empreinte carbone tout en garantissant le confort et le bien-être des usagers. Ces dispositifs associent le pilotage de l'énergie, des protections mobiles, des ouvrants et la détection des risques techniques.

Confort d'été

Le confort d'été est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été, sans avoir à recourir à un système de climatisation.

Pathologie

Analyse des symptômes, des causes et des remèdes à apporter aux ouvrages qui présentent des désordres.

Résistance thermique

La résistance thermique, notée R, est la capacité du matériau à résister aux variations de chaleur, c'est-à-dire au chaud comme au froid. Plus la résistance thermique est grande, plus la performance de l'isolant sera élevée.

Energie primaire

L'énergie primaire (kWh Ep) est l'énergie contenue dans les ressources naturelles, avant une éventuelle transformation. Elle tient également compte (en plus de l'énergie finale consommée) de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'énergie finale. L'Énergie Primaire est la somme de toutes les énergies nécessaires à l'obtention d'une unité d'énergie finale.

Photovoltaïque autoconsommée

L'autoconsommation photovoltaïque consiste à consommer sa propre production d'électricité solaire. Elle permet donc d'utiliser une énergie locale et abondante.

Neutralité carbone

La neutralité carbone vise à parvenir à un équilibre entre les émissions de carbone issues des activités humaines et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone. Pour l'atteindre, nous devons utiliser différents moyens pour réduire et compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les activités humaines, en particulier le CO₂, le principal gaz à effet de serre en volume dans l'atmosphère.

Gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie du rayonnement solaire en le redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

Rénovation énergétique performante globale

Une rénovation énergétique performante globale est une rénovation énergétique performante réalisée en une seule fois, dans un délai de moins de 18 mois pour une maison individuelle, et de moins de 36 mois pour un bâtiment d'habitation collective.

Energie finale

L'énergie finale (kWh Ef) correspond à l'énergie directement consommée par l'occupant d'un logement. Elle est comptabilisée au niveau du compteur et sert de base à la facturation.



Rénovation énergétique performante

La rénovation énergétique performante d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment est en principe un ensemble de travaux qui permettent à ce bâtiment ou à cette partie de bâtiment d'atteindre la classe A ou B du DPE après l'étude des 6 postes de travaux essentiels à la réussite d'une rénovation énergétique (isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire).

VMC

Une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) est un appareil permettant de renouveler l'air dans le bâtiment. L'installation ou le remplacement d'une VMC, en particulier si elle est hygroréglable ou double flux, vous permettra en général d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Elle est recommandée en cas de pose d'isolation, notamment si celle-ci recouvre des entrées d'air.

Isolation des parois vitrées

L'isolation des parois vitrées peut correspondre au remplacement du simple vitrage existant par un double vitrage, à l'installation d'un survitrage en posant une vitre sur la fenêtre existante, au changement de la fenêtre en conservant le dormant existant ou enfin au remplacement de la fenêtre existante ce qui nécessite souvent des travaux de maçonnerie.

Isolation plancher de combles

L'isolation du plancher de combles consiste à disposer sur toute la surface du plancher de façon continue et jointive à la charpente et aux murs un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, écran hautement perméable à la vapeur ...). On peut isoler le plancher des combles avec des rouleaux d'isolant ou un isolant en vrac.

Isolation des murs par l'intérieur

Dans le but de réduire les déperditions de chaleur, l'isolation des murs par l'intérieur consiste à appliquer un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, ...) sur les parois intérieures du bâtiment, en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement).

Isolation des murs par l'extérieur

Dans le but de réduire d'éliminer les déperditions de chaleur, l'isolation des murs par l'extérieur consiste à envelopper le bâtiment d'un procédé d'isolation composé d'un matériau isolant, d'un dispositif de fixation et de protection (pare vapeur, ...) , en veillant à éviter les ponts thermiques (points d'interruption de l'isolation, qui peuvent constituer des points de condensation et de dégradation des parois intérieures du logement).

Chauffe eau thermodynamique

Cet équipement permet de produire de l'eau chaude sanitaire pour votre maison, avec un fonctionnement plus économe en énergie que les chauffe-eau traditionnels. Il récupère les calories présentes dans l'air pour réchauffer un liquide caloporteur. Ce fluide restitue ensuite la chaleur collectée au ballon d'eau pour produire de l'eau chaude sanitaire.

Pompe à chaleur air/eau

Équipement qui utilise les calories naturellement présentes dans l'air pour produire du chauffage et/ou de l'eau chaude sanitaire dans votre maison.



Fiche technique du logement (Etat initial)

Cette fiche technique liste les caractéristiques techniques du bâtiment ou de la partie de bâtiment audité renseignées par l'auditeur pour obtenir les résultats présentés dans la partie état initial de ce document.

référence du logiciel validé : WinDPE v3
référence de l'audit : 451200466
date de visite du bien : 04/10/2024
invariant fiscal du logement : Inconnu
référence de la parcelle cadastrale : 000AB124 / 604
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1)

Justificatifs fournis pour établir l'audit :
Néant

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	📍 Observé/mesuré	45200
altitude	🌐 données en ligne	100m
type de bien	📍 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	≈ Estimé	1947
période de construction	≈ Estimé	Jusqu'à 1948
zone climatique		H1b
surface de référence	📍 Observé / mesuré	59.81m ²
nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2.31m

généralités

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
AUDIT ÉNERGÉTIQUE : 27 sur 36
DDT : 102 sur 129



enveloppe	plancher bas 1	surface	🔍 Observé/mesuré	41.33
		type	🔍 Observé/mesuré	Plancher inconnu
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	🔍 Observé/mesuré	21.12
		inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
		mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
		coefficient de déperdition (b)		1
		plancher bas 2	surface	🔍 Observé/mesuré
	type		🔍 Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation		🔍 Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol		🔍 Observé/mesuré	10.02
	inertie		🔍 Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté		🔍 Observé/mesuré	Sous-sol non chauffé
	coefficient de déperdition (b)		1	
	toiture / plafond 1		surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré
		surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	35.27 (surface des menuiseries déduite)
		type	🔍 Observé/mesuré	Plafond bois sous solives bois
		type de toiture	🔍 Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
		type isolation	❌ Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	5
inertie		🔍 Observé/mesuré	Légère	
mitoyenneté		🔍 Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible	
coefficient de déperdition (b)		0.95		
toiture / plafond 2	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	24.54	
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	24.54 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🔍 Observé/mesuré	Plafond bois sur solives bois	
	type de toiture	🔍 Observé/mesuré	Combles perdus	
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Inconnu	
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITE	
	année de construction / rénovation	❌ Valeur par défaut	Inconnue	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible	
coefficient de déperdition (b)		0.95		
mur 1	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	11.34	
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	6.25 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	20 et -	
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non	
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest	



enveloppe (suite)

mur 1 (suite)	plancher bas associé	🔗 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🔗 Observé/mesuré	3.22	
	surface opaque (m²)	🔗 Observé/mesuré	1.76 (surface des menuiseries déduite)	
	type	🔗 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
	épaisseur moyenne (cm)	🔗 Observé/mesuré	20 et -	
	isolation	🔗 Observé/mesuré	Non	
	mur 2	inertie	🔗 Observé/mesuré	Lourde
		orientation	🔗 Observé/mesuré	Nord Ouest
plancher bas associé		🔗 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
mitoyenneté		🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)			1	
surface totale (m²)		🔗 Observé/mesuré	7.98	
surface opaque (m²)		🔗 Observé/mesuré	6.9 (surface des menuiseries déduite)	
type		🔗 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
épaisseur moyenne (cm)		🔗 Observé/mesuré	20 et -	
isolation		🔗 Observé/mesuré	Non	
mur 3	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre,brique,bois)	
	inertie	🔗 Observé/mesuré	Légère	
	orientation	🔗 Observé/mesuré	Nord Ouest	
	plancher bas associé	🔗 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🔗 Observé/mesuré	15.89	
	type	🔗 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
	épaisseur moyenne (cm)	🔗 Observé/mesuré	20 et -	
	isolation	🔗 Observé/mesuré	Non	
mur 4	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre,brique,bois)	
	inertie	🔗 Observé/mesuré	Légère	
	orientation	🔗 Observé/mesuré	Nord Est	
	plancher bas associé	🔗 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	surface totale (m²)	🔗 Observé/mesuré	2.5	
	type	🔗 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux	
	épaisseur moyenne (cm)	🔗 Observé/mesuré	20 et -	
	isolation	🔗 Observé/mesuré	Non	
mur 5	inertie	🔗 Observé/mesuré	Lourde	
	orientation	🔗 Observé/mesuré	Nord Est	
	plancher bas associé	🔗 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu	
	mitoyenneté	🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure	



enveloppe (suite)

mur 6	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔗 Observé/mesuré	7.99
	type	🔗 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	🔗 Observé/mesuré	20 et -
	isolation	🔗 Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre,brique,bois)
	inertie	🔗 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔗 Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	🔗 Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 7	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔗 Observé/mesuré	3.26
	type	🔗 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	🔗 Observé/mesuré	20 et -
	isolation	🔗 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔗 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔗 Observé/mesuré	Nord Ouest
	plancher bas associé	🔗 Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	mur 8	coefficient de déperdition (b)	
surface totale (m²)		🔗 Observé/mesuré	5.33
type		🔗 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
épaisseur moyenne (cm)		🔗 Observé/mesuré	20 et -
isolation		🔗 Observé/mesuré	Non
inertie		🔗 Observé/mesuré	Lourde
orientation		🔗 Observé/mesuré	Sud Est
plancher bas associé		🔗 Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
mitoyenneté		🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 9		coefficient de déperdition (b)	
	surface totale (m²)	🔗 Observé/mesuré	3.37
	type	🔗 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	🔗 Observé/mesuré	20 et -
	isolation	🔗 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔗 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔗 Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de local non chauffé	🔗 Observé/mesuré	Cellier
	surface Aiu	🔗 Observé/mesuré	9.62
	isolation Aiu	🔗 Observé/mesuré	Non
mur 10	surface Aue	🔗 Observé/mesuré	5.26
	isolation Aue	🔗 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)		0.5
	surface totale (m²)	🔗 Observé/mesuré	6.82



enveloppe (suite)

mur 10 (suite)	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	20 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre,brique,bois)
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Est
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	7.99
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	5.06 (surface des menuiseries déduite)
mur 11	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	20 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	doublage		Avec matériau de doublage connu (plâtre,brique,bois)
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	2.5
mur 12	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	2.2 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	20 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	3.07
mur 13	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	2.59 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	20 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Lourde
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	3.07
porte 1 (Porte sur Mur 1)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.68
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en métal avec vitrage simple



enveloppe (suite)

porte 1 (Porte sur Mur 1) (suite)	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	coefficient de déperdition (b)		1	
	nombre	🔍 Observé/mesuré	2	
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.00	
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique	
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5	
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Baies sans ouverture possible	
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage	
	fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 1)	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
		protection solaire	🔍 Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets
		orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest
		type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
hauteur de l'angle		🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°	
mur/plancher haut affilié		🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	
donnant sur		🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)			1	
nombre		🔍 Observé/mesuré	1	
surface		🔍 Observé/mesuré	1.41	
type		🔍 Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique	
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 1)		largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur	
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour	
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes	
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage	
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical	
	protection solaire	🔍 Observé/mesuré	Présence de protection solaire autre que des volets	
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest	
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun	
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène	
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°	
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)		1		
fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 2)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1	
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.46	



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 2)	type	🔗 Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	🔗 Observé/mesuré	5
	localisation	🔗 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔗 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔗 Observé/mesuré	Baies sans ouverture possible
	type de vitrage	🔗 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔗 Observé/mesuré	Vertical
	orientation	🔗 Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	🔗 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔗 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔗 Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	🔗 Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 3)	nombre	🔗 Observé/mesuré	1
	surface	🔗 Observé/mesuré	1.08
	type	🔗 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔗 Observé/mesuré	5
	localisation	🔗 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔗 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔗 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔗 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔗 Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔗 Observé/mesuré	Volet battant PVC (épaisseur tablier > 22mm)
	orientation	🔗 Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	🔗 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔗 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔗 Observé/mesuré	60° <= <90°
mur/plancher haut affilié	🔗 Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en blocs de béton creux	
donnant sur	🔗 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)		1	
fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 11)	nombre	🔗 Observé/mesuré	1
	surface	🔗 Observé/mesuré	2.93
	type	🔗 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔗 Observé/mesuré	5
	localisation	🔗 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔗 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔗 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔗 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔗 Observé/mesuré	Vertical
	type de volets	🔗 Observé/mesuré	Jalousie accordéon
	orientation	🔗 Observé/mesuré	Sud Ouest



enveloppe (suite)

fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 12)	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 11 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.30
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 13)	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)		1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.48
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	15
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Inconnu
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	60° <= <90°
mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 13 - Murs en blocs de béton creux	
donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure	
coefficient de déperdition (b)		1	
pont thermique 1	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Plancher bas 1



enveloppe (suite)

pont thermique 1 (suite)	Longueur	🔍 Observé/mesuré	5.45
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 / Plancher bas 1
pont thermique 2	Longueur	🔍 Observé/mesuré	1.55
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 3 / Plancher bas 1
pont thermique 3	Longueur	🔍 Observé/mesuré	3.53
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Plancher bas 1
pont thermique 4	Longueur	🔍 Observé/mesuré	7.03
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 5 / Plancher bas 1
pont thermique 5	Longueur	🔍 Observé/mesuré	1
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 6 / Plancher bas 2
pont thermique 6	Longueur	🔍 Observé/mesuré	3.22
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 7 / Plancher bas 2
pont thermique 7	Longueur	🔍 Observé/mesuré	1.36
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 8 / Plancher bas 2
pont thermique 8	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.22
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 11 / Plancher bas 2
pont thermique 9	Longueur	🔍 Observé/mesuré	3.22
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 12 / Plancher bas 1
pont thermique 10	Longueur	🔍 Observé/mesuré	1
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 13 / Plancher bas 1
pont thermique 11	Longueur	🔍 Observé/mesuré	1.56
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
pont thermique 12	Longueur	🔍 Observé/mesuré	4.7
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
pont thermique 13	Longueur	🔍 Observé/mesuré	8
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 2
pont thermique 14	Longueur	🔍 Observé/mesuré	4.88
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 3
pont thermique 15	Longueur	🔍 Observé/mesuré	4.98
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 4
pont thermique 16	Longueur	🔍 Observé/mesuré	4.34
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 11 / Fenêtre 5
pont thermique 17	Longueur	🔍 Observé/mesuré	7
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 12 / Fenêtre 6
pont thermique 18	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.34
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 13 / Fenêtre 7
pont thermique 19	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.78
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 13 / Mur de refend
pont thermique 20	Longueur	🔍 Observé/mesuré	1.97
	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 4 / Mur de refend
pont thermique 21	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.26
	Type	🔍 Observé/mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres



enveloppe (suite)

système de ventilation 1 (suite)	façade exposées	🔍 Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	🔍 Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	🔍 Observé/mesuré	59.81
	générateur type	🔍 Observé/mesuré	Chaudière Fioul classique
	énergie utilisée	🔍 Observé/mesuré	Fioul
	température distribution	🔍 Observé/mesuré	Haute/Autre émetteurs avant 1981
	générateur année installation	❌ Valeur par défaut	1947
systèmes de chauffage / Installation 1	régulation installation type		Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique
	émetteur type	🔍 Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	❌ Valeur par défaut	1980
	distribution type	🔍 Observé/mesuré	Individuel eau chaude Haute température (=>65°) isolé
	en volume habitable	🔍 Observé/mesuré	Oui
	numéro d'intermittence		1
	émetteur	🔍 Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	🔍 Observé/mesuré	Mixte
	nombre de niveau chauffé	🔍 Observé/mesuré	1
	numéro		1
pilotage 1	équipement	🔍 Observé/mesuré	Central sans minimum de température
	chauffage type	🔍 Observé/mesuré	Central individuel
	régulation pièce par pièce	🔍 Observé/mesuré	Sans
	système	🔍 Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
	production type	🔍 Observé/mesuré	Production par chaudière fioul mixte
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	installation type	🔍 Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
	volume ballon (L)	🔍 Observé/mesuré	50
	énergie	🔍 Observé/mesuré	Fioul
	chaudière type	🔍 Observé/mesuré	Classique
	ancienneté	🔍 Observé/mesuré	1947
	bouclage réseau	🔍 Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	🔍 Observé/mesuré	instantanée
	générateur de chauffage associé	🔍 Observé/mesuré	Générateur 1
	nombre de niveau	🔍 Observé/mesuré	1



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 451200466
Pour le compte de SC DIAG

Date de réalisation : 5 octobre 2024 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
du 20 septembre 2018.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
216 Rue de la Selle
45200 Amilly

Référence(s) cadastrale(s):
AB0124, AB0604

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur
Succession de M. LACMI André



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	révisé	05/12/2023	non	non	p.4
SIS ⁽¹⁾	Pollution des sols	approuvé	18/07/2024	non	-	p.4
SIS	Pollution des sols	approuvé	08/07/2019	non	-	p.4
SIS	Pollution des sols	approuvé	24/06/2020	non	-	p.4
Zonage de sismicité : 1 - Très faible ⁽²⁾				non	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽³⁾				non	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 1 sur 16
DDT : 112 sur 129



Etat des risques approfondi (Synthèse Risque Argile / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit ⁽⁴⁾	Non	-
Basias, Basol, lcpé	Oui	8 sites* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Secteur d'Information sur les Sols.

(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport









Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 2 sur 16
DDT : 113 sur 129



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non	-
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).
 Installation nucléaire		Non	-
 Mouvement de terrain		Non	-
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.
 Cavités souterraines		Non	-
 Canalisation TMD		Non	-

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 3 sur 16
DDT : 114 sur 129



SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	5
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	6
Déclaration de sinistres indemnisés.....	8
Argiles - Information relative aux travaux non réalisés	9
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	10
Annexes.....	11

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 4 sur 16
DDT : 115 sur 129



État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)		Document réalisé le : 05/10/2024	
Parcelle(s) : AB0124, AB0604			
216 Rue de la Selle 45200 Amilly			
Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	prescrit	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	appliqué par anticipation	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	approuvé	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Les risques naturels pris en compte sont liés à : <small>(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)</small>			
Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>	Submersion marine <input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Mvt terrain-Sécheresse <input type="checkbox"/>	Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>
Feu de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>	Avalanche <input type="checkbox"/>	
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn		oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	prescrit	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	appliqué par anticipation	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	approuvé	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Les risques miniers pris en compte sont liés à : <small>(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)</small>			
Risque miniers <input type="checkbox"/>	Affaissement <input type="checkbox"/>	Effondrement <input type="checkbox"/>	Tassement <input type="checkbox"/>
Pollution des sols <input type="checkbox"/>	Pollution des eaux <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>	Emission de gaz <input type="checkbox"/>
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm		oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT	approuvé	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT	prescrit	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Les risques technologiques pris en compte sont liés à : <small>(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)</small>			
Risque Industriel <input type="checkbox"/>	Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>	Effet toxique <input type="checkbox"/>
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé en zone de prescription		oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location*		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
<small>*Information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible auprès de la Préfecture</small>			
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire			
L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en :		zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>
		Très faible	Faible
		zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>
		Moderée	Moyenne
		zone 5 <input type="checkbox"/>	Forte
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon			
L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon :		zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>
		Faible	Faible avec facteur de transfert
		zone 3 <input type="checkbox"/>	Significatif
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)			
L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
<small>*Information à compléter par le vendeur / bailleur</small>			
Information relative à la pollution des sols			
L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)		oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
<small>Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 45-2024-07-18-00004 du 18/07/2024 portant création des SIS dans le département</small>			
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)			
L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret		oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme :			
oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans <input type="checkbox"/>		oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
<small>*Information à compléter par le vendeur / bailleur</small>			
Parties concernées			
Vendeur	Succession de M. LACMI André	à	le
Acquéreur		à	le
<small>Attention ! SIS n'impliquant pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.</small>			

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : https://scdiag.bc2e.com
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 5 sur 16
DDT : 116 sur 129



Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

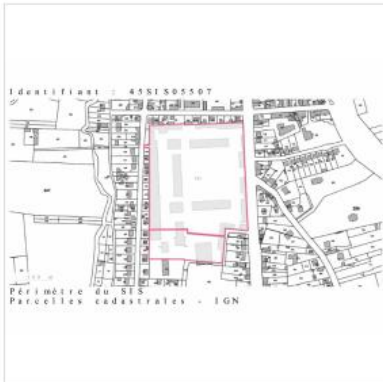
Le PPRn Inondation, révisé le 05/12/2023



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 18/07/2024



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 08/07/2019



Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport

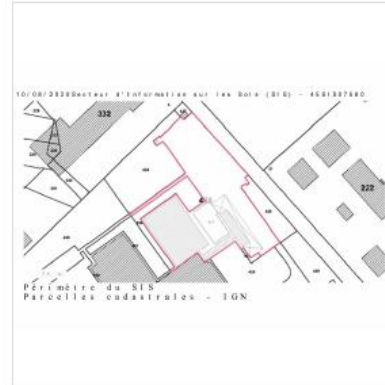


Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 6 sur 16
DDT : 117 sur 129



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 24/06/2020



Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 7 sur 16
DDT : 118 sur 129



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2022	30/06/2022	08/09/2023	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2019	30/09/2019	12/06/2020	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2018	31/12/2018	22/06/2019	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/05/2016	05/06/2016	09/06/2016	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	02/05/2015	04/05/2015	22/01/2016	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/06/2013	19/06/2013	13/09/2013	<input type="checkbox"/>
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	02/02/2013	03/02/2013	25/05/2013	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2011	30/06/2011	02/08/2012	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2006	31/03/2006	23/04/2008	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	10/06/2004	10/06/2004	15/01/2005	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/10/1996	30/06/1998	05/02/1999	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1996	30/09/1996	28/03/1998	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/10/1993	31/12/1995	17/10/1996	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	30/04/1993	30/04/1993	19/09/1993	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1993	30/09/1993	09/07/1994	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1992	31/12/1992	19/09/1993	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1991	31/12/1991	17/10/1992	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1990	27/12/1991	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	26/05/1987	26/05/1987	20/02/1988	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Préfecture : Orléans - Loiret
Commune : Amilly

Adresse de l'immeuble :
216 Rue de la Selle
Parcelle(s) : AB0124, AB0604
45200 Amilly
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____
Succession de M. LACMI André

Acquéreur : _____

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 8 sur 16
DDT : 119 sur 129



Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Conformément aux dispositions de l'article R125-24 du Code de l'environnement pris en son dernier alinéa :

« En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien».

	Oui	Non
L'immeuble présente des désordres répondant aux critères énoncés dans l'article ci-dessus reproduit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés permettant un arrêt de ces désordres.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 9 sur 16
DDT : 120 sur 129



Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques en date du 05/10/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 20/09/2018 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental du 20 septembre 2018

> Cartographies :

- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 10 sur 16
DDT : 121 sur 129





PRÉFET DU LOIRET

Préfecture
Direction de la citoyenneté
Bureau du contrôle de légalité et du
conseil juridique

ARRETE PREFECTORAL

portant modification de l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2018 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Le Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
 - Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;
 - Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 consolidé le 1^{er} mai 2011 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
 - Vu** l'arrêté ministériel du 18 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 19 mars 2013 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2018 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral n°16-04 en date du 15 mars 2016 prescrivant la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Loire «Val de Sully-sur-Loire»,
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 16 août 2017 modifiant l'arrêté n°16-04 du 15 mars 2016 prescrivant la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de la Loire «Val de Sully-sur-Loire»,
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 7 février 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du lundi 19 mars 2018 à 8h30 jusqu'au vendredi 20 avril 2018 à 16h30 sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondations « Val de Sully » renommé Plan de Prévention des Risques d'Inondation des « Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre » ,
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 13 juin 2018 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques d'inondation P.P.R.I. des vals de Sully, Ouzouer et Dampierre-en-Burly sur les communes de Bonnée, Bray-Saint-Aignan, Dampierre-en-Burly, Les Bordes, Lion-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Benoit-sur-Loire, Saint-Père-sur-Loire et Sully-sur-Loire ;
- Considérant** qu'il y a lieu de modifier la liste jointe à l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2018 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs pour prendre en compte les dispositions des arrêtés préfectoraux susvisés ;

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://sdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 11 sur 16
DDT : 122 sur 129



Sur proposition de Monsieur le secrétaire général ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2018, est remplacée par la liste jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté et la nouvelle liste précédemment visée seront adressés à la chambre départementale des notaires et affichés dans les communes de Bonnée, Bray-Saint-Aignan, Dampierre-en-Burly, Les Bordes, Lion-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Benoit-sur-Loire, Saint-Père-sur-Loire et Sully-sur-Loire.

Ils seront publiés au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Loiret (<http://www.loiret.gouv.fr>).

La mention de cet arrêté et ses modalités de consultation seront insérées dans le journal « La République du Centre ».

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la directrice de cabinet de la préfecture du Loiret, le directeur départemental des territoires, et les maires des communes de Bonnée, Bray-Saint-Aignan, Dampierre-en-Burly, Les Bordes, Lion-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Benoit-sur-Loire, Saint-Père-sur-Loire et Sully-sur-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 20 septembre 2018

Le préfet,
Pour le préfet par délégation,
Le secrétaire général

signé :Stéphane BRUNOT

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandant avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, 181 rue de bourgogne 45042 Orléans cedex 1

- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de la transition écologique et solidaire, 92055 La Défense Cedex

- soit un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



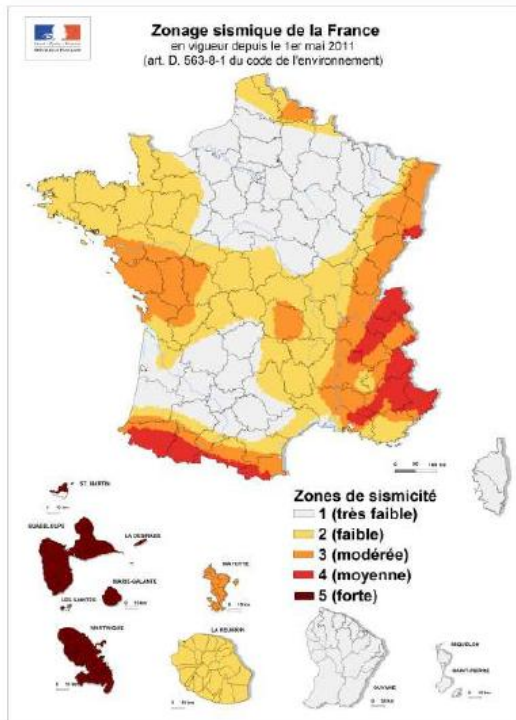
Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 12 sur 16
DDT : 123 sur 129



Le zonage sismique sur ma commune






Le zonage sismique de la France:



Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfetures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaitre les risques près de chez moi »

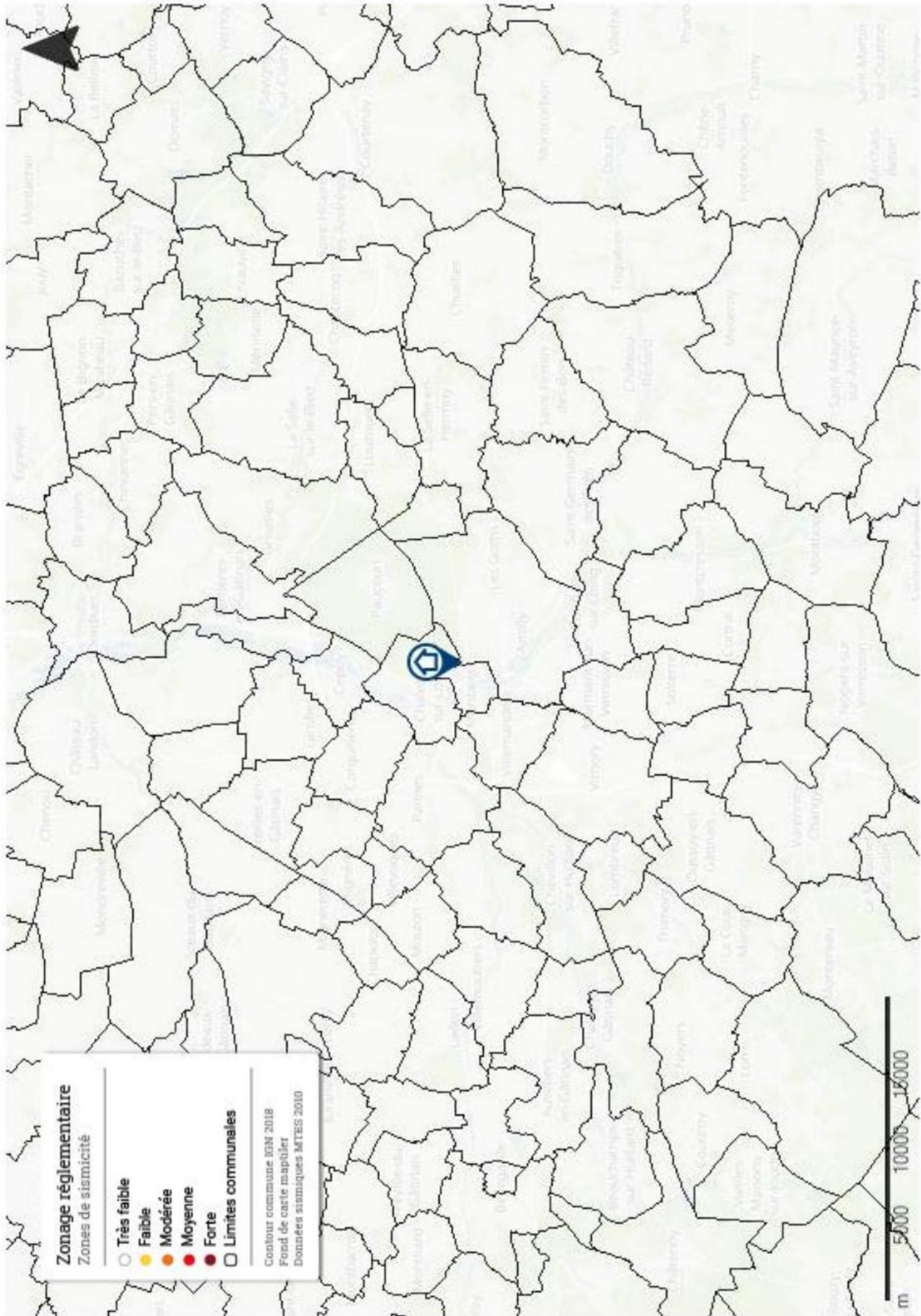
Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>





Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 451200466
ERP : 14 sur 16
DDT : 125 sur 129



Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...
Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>
Au niveau régional :
ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>
Informations sur le radon :
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon





Prorogation de la durée de validité de l'attestation¹ relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE²

Monsieur COSTERG Stéphane

Monsieur, COSTERG Stéphane, titulaire de l'attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, délivrée par LCP certification³, a obtenu la prorogation de sa durée de validité⁴ jusqu'au 28 février 2025, après une évaluation favorable, par LCP certification, d'au moins deux audits énergétiques, prévus à l'article L.126-28-1 modifié par le décret 2023-1219 du 20 décembre 2023 susmentionné. Ces audits énergétiques ont été réalisés depuis la date de prise d'effet de cette attestation.

Date de prise d'effet de la prorogation de la durée de validité de l'attestation : 01/01/2024
Date de fin de validité de l'attestation : 28 février 2025

Fait à Pessac, le 01/01/2024

1 Cette prorogation de la durée de validité de l'attestation, ainsi que l'attestation doivent être présentés au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement et annexés à cet audit énergétique.
2 professionnel mentionné à l'article R.271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique
3 organisme certificateur accrédité par le Cofrac certification de personnes N° 4590, portée disponible sur www.cofrac.fr
4 prévue à l'article 1 du décret n° 2023-780 du 4 mai 2023 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation,
Siège : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Europarc - 33600 PESSAC
Salles d'examen : 71173, rue Desnouettes - 75015 PARIS
Tél : 05.33.89.39.30 - Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
Entité 3 PRODIGATION ATTESTATION AUDIT ENERGÉTIQUE MOBILE AVOB, 0442-2022
Code APE : 7022 Z

Attestation¹ N° AE748 relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE²

Monsieur COSTERG Stéphane

Monsieur, COSTERG Stéphane, diagnostiqueur immobilier, certifié par LCP Certification³, pour réaliser des diagnostics DPE, a déclaré avoir suivi une formation, depuis moins de 6 mois, du 24/04/2023 au 25/04/2023 du pour réaliser les audits énergétiques prévus par l'article L. 126-28-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Cette formation a été dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies à l'article R.6316-1 du code du travail et/ou l'arrêté mentionné à l'article R.271-1 du Code de la Construction et de l'habitation.

Cette attestation indique par conséquent que Monsieur, COSTERG Stéphane respecte les conditions définies au d du 2° de l'article 1 du décret n°2022-780 du 4 Mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, pendant une durée maximale de 9 mois et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par le décret susvisé, soit le 31 décembre 2023.

Date de validité de l'attestation du 24/05/2023 au 31/12/2023

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit.
Émis le 24/05/2023, à PESSAC par MOLEZUN Jean-Jacques

1 cette attestation doit être présentée au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement et annexée à cet audit énergétique
2 professionnel mentionné à l'article R.271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique
3 organisme certificateur accrédité par le Cofrac certification de personnes N° 4 590, portée disponible sur www.cofrac.fr
Siège : 25, avenue Léonard de Vinci - Technoparc Europarc - 33600 PESSAC
Salles d'examen : 71173, rue Desnouettes - 75015 PARIS
Tél : 05.33.89.39.30 - Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
Entité 3 PRODIGATION ATTESTATION AUDIT ENERGÉTIQUE MOBILE AVOB, 0442-2022
Code APE : 7022 Z

Page 1 sur 1

Société

SC Diag
29 Place Mirabeau - 45210 LE BIGNON-MIRABEAU
Tel : 06.82.61.59.75 | Mail : stephan.costerg@bc2e.com
Web : <https://scdiag.bc2e.com>
Siret : 912 249 307 00014

Rapport

n° de rapport : 451200466
DDT : 129 sur 129